



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014

www.bni.ci

Financer pour développer

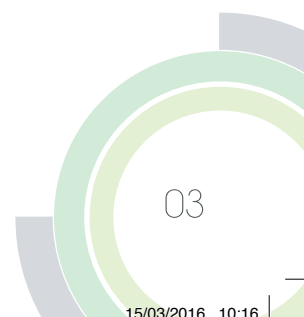






RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014





SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA BANQUE	6
I. HISTORIQUE DE LA BNI	7
II. CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
III. DIRECTION GENERALE	8
IV. COMITE DE DIRECTION	8
V. CHIFFRES CLES	9
VI. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	10
VII. ACTIVITE DE LA BANQUE	12
VIII. DIFFICULTES RENCONTREES	19
IX. PERSPECTIVES	19
DEUXIEME PARTIE : ETATS FINANCIERS	20
I. EVOLUTION DE LA SITUATION BILANTIELLE	23
II. EVOLUTION DES DONNEES DE GESTION	26
TROISIEME PARTIE : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTE	33
ANNEXE	39





MOT DU

En 2014, la croissance économique ivoirienne est restée forte, à l'instar des deux années précédentes, avec un taux de croissance estimé à 8.3 %. Cette croissance qui est soutenue à la fois par la demande intérieure et extérieure est aussi le résultat des efforts menés dans le cadre du Plan national de développement (PND). Le pays est ainsi devenu plus attractif, notamment pour l'investissement direct étranger (IDE). Le secteur bancaire continue de bénéficier d'un environnement favorable. En effet, il a enregistré une progression de ses ressources globales établies à FCFA 4 736 milliards, soit une progression de 17% représentant 699 milliards de plus que l'année précédente. En 2014, ce sont FCFA 5 793 milliards qui ont été enregistrés comme ressources globales soit une augmentation de 22% comparée au niveau de décembre 2013.

Dans ce contexte, la BNI, notre banque continue d'enregistrer une progression de ses principaux agrégats (total bilan, emplois, ressources, PNB).

“ 2015 sera une année de croissance au cours de laquelle l'accent sera mis sur l'amélioration de la politique de crédit aux PME/PMI, le suivi des engagements, le recouvrement et la qualité de services. ”

En effet, le réseau de la banque s'est étoffé avec l'ouverture des agences de San Pedro Bardot et de Cocody Danga.

La BNI, fidèle à sa signature, a fait bénéficier ses concours à différents secteurs de l'économie nationale. Ce sont en tout FCFA 197,89 milliards (hors découverts et engagements hors bilan) qui ont été injectés dans l'économie nationale.

Ainsi, entre 2013 et 2014, les financements augmentent de 1.15%. Bien qu'une baisse des financements ait été observée sur la plupart des secteurs d'activités, le secteur primaire ainsi que les industries manufacturières enregistrent une croissance considérable par rapport à l'année précédente.

Cette évolution est la résultante de la poursuite de l'extension du réseau de la banque ainsi que de son dynamisme dans l'économie.

Cependant, la banque reste toujours confrontée au challenge du financement des PME/PMI.

Ainsi, 2015 sera une année de croissance au cours de laquelle l'accent sera mis sur l'amélioration de la politique de crédit aux PME/PMI, le suivi des engagements, le recouvrement et la qualité de services.





01

PRESENTATION DE LA BANQUE

PREMIERE PARTIE





I. HISTORIQUE DE LA BNI

Née de la volonté des autorités ivoiriennes d'asseoir le développement de la Côte d'Ivoire sur une institution forte et crédible, la Banque Nationale d'Investissement (BNI) a été créée en 1959 (par décret n° 59-209 du 21 octobre 1959) sous l'appellation de Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui assurait, entre autres missions :

- la recherche et la mobilisation des ressources internes et externes pour financer le développement du pays ;
- le service de la Dette Publique ;
- la gestion des dépôts des EPN (Etablissement Public National).

Depuis 1998, de nouvelles orientations ont été données à la Banque. Elle est ainsi devenue une banque après avoir obtenu un agrément d'établissement bancaire auprès de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la BCEAO, avec statut de société d'Etat.

Elle assure depuis lors, la triple fonction de banque d'investissement, de refinancement et de conseil. Ces métiers sont déclinés en six (06) axes qui font de l'institution :

- 1) un organisme de péréquation de l'épargne publique ;
- 2) un organisme de financement des investissements du secteur agricole ;
- 3) un organisme de refinancement des banques et établissements financiers ;
- 4) un acteur dans le partenariat public-privé dans le financement des investissements publics rentables et des petites et moyennes entreprises ;
- 5) un acteur sur le marché des capitaux ;
- 6) un agent d'exécution de missions contractuelles de service public.

Afin de permettre à l'institution de s'adapter à ces nouveaux métiers, la dénomination sociale de l'ex-CAA a été transformée en Banque Nationale d'Investissement depuis 2004 et le capital social a été porté à FCFA 20 500 millions.

Par ailleurs, la BNI a créé deux filiales :

- BNI-FINANCES en janvier 2004, une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI), dont le rôle est de soutenir les métiers d'investissement et de conseil de la banque par les activités de marchés financiers (courtage, back office, gestion de portefeuille), ainsi que de conseil de haut de bilan et de structuration et levée de fonds.

- BNI GESTION en avril 2008, qui est un établissement spécialisé dans la création et la gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), notion qui regroupe les Fonds Communs de Placement (FCP) et les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV).

Au 31 décembre 2014, les organes dirigeants de la banque sont composés du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et du Comité de Direction.



II. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration au 31 décembre 2014 est composé des membres suivants :

M. Souleymane CISSE	Président du Conseil d'Administration
M. Adama COULIBALY	Administrateur
M. Youssouf FADIGA	Administrateur
M. Jean-Baptiste AMAN AYAYE	Administrateur
M. Emmanuel AHOUTOU KOFFI	Administrateur
M. Nicolas DJIBO	Administrateur

III. DIRECTION GENERALE

Au cours de l'année 2014, la Direction Générale de la Banque a été assurée par :

M. Eugène KASSI N'DA	Directeur Général par intérim
M. Malick T. TIO-TOURE	Directeur Général Adjoint par intérim

IV. COMITE DE DIRECTION

Le Comité de Direction au 31 décembre 2014 est composé des membres suivants :

M. Eugène KASSI N'DA	Directeur Général par intérim
M. Malick T. TIO-TOURE	Directeur Général Adjoint par intérim
M. Jean-Louis GAULY	Directeur de la Clientèle des Entreprises
M. Eugène KOUAKOU KAN	Directeur du Risque
M. Hervé Serge N'DAKPRI	Directeur Financier et Comptable
M. Georges N'GUESSAN	Directeur des Systèmes d'Information
Mme Léa YAO TANOH	Directrice Juridique et du Contentieux
M. Pascal DJEREKE	Directeur des Relations avec les Institutions Financières





Mme Marcelle YANGNI	Directrice des Ressources Humaines
Mme Amélie KOLANTRIN	Directrice de l'Organisation
Mme Larissa AMAND	Directrice de l'Audit Interne
Mlle Maya AKRE WATANABE	Chef du Département Communication et Marketing
M. Raphaël SEA	Chef du Département des Opérations Bancaires
M. Jérôme MELADO	Chef du Département Banque Electronique
Mme Evelyne ADOM	Chef du Département des Fonds Sectoriels
Mme Oumou Henriette DIALLO	Chef du Département du Réseau d'Abidjan
Mme Mireille OUATTARA KOFFI-OURA	Chef du Département du Réseau Sud, Est, et Ouest
Mlle Corinne N'GUESSAN	Chef du Département du Réseau Centre, Nord

V. CHIFFRES CLES

(Montants exprimés en millions de FCFA)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
EFFECTIF	189	187	191	239	333	378	412	434	483	496	512
MASSE SALARIALE	2 765	3 192	2 960	3 065	4 911	5 657	6 586	6 579	6 762	7 864	7 447
NOMBRE D'AGENCES	5	5	5	8	18	23	24	26	29	29	31
CAPITAL	20 500	20 500	20 500	20 500	20 500	20 500	20 500	20 500	20 500	20 500	20 500
CHIFFRES D'AFFAIRES	12 492	17 971	15 174	23 911	43 632	18 630	17 834	23 691	31 232	31 794	36 918
PRODUIT NET BANCAIRE	6 446	10 788	10 212	10 615	38 424	14 120	12 767	18 894	25 938	25 442	29 250
AUTRES FRAIS GENERAUX	1 754	2 879	3 906	5 115	7 626	8 386	9 306	7 893	9 229	8 379	9 133
RESULTAT NET	3 185	-1 567	-1 223	-3 824	9 429	-7 297	-10 623	4 386	8 691	6 407	-1 405





VI. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La croissance de l'économie mondiale initialement prévue à +3,4% se situerait à 3,3 % en 2014 selon les plus récentes estimations du FMI. L'économie mondiale serait toutefois impactée par la baisse de l'euro et la chute du prix du pétrole. L'activité dans les pays avancés bénéficierait d'un rebond au quatrième trimestre 2014 grâce à la vigueur de la croissance aux Etats unis. La croissance annuelle de l'activité économique se situerait à +1,8% contre 1,3% en 2013, portée principalement par les Etats unis (+2,4% contre 2,2% un an plus tôt). Dans la zone Euro, l'activité se redresserait (+0,8% contre -0,5%), en relation avec le dynamisme de l'économie allemande (+1,5% après +0,2% un an plus tôt) tandis que la croissance resterait faible en France (+0,4% contre 0,3% en 2013).

L'activité en Afrique subsaharienne pour l'année 2014 resterait vigoureuse à 4,8% contre 5,2% l'année précédente. Dans la zone UEMOA, les perspectives économiques font état d'une accélération de l'activité dans l'ensemble des pays en 2014. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union est de +6,8% en 2014, après +5,9% en 2013, en dépit de la fragilité de la reprise à l'échelle internationale.

Au cours de l'année 2014, l'économie ivoirienne a évolué dans un environnement favorable marquée par la poursuite de la mise en œuvre du PND et de l'amélioration du climat des affaires. Ainsi, le Gouvernement a mis en œuvre de nouveaux codes attractifs et respectant les normes internationales portant sur l'investissement, les mines et l'électricité.

Les réalisations de l'année 2014, comparées à celles de 2013 se présentent comme suit :

Dans le secteur primaire, en relation avec les réformes engagées en vue de l'amélioration des prix d'achat aux paysans, la production cacaoyère projetée en repli (-1,3%), enregistre une hausse de 0,3% en 2014 qui impactera positivement la performance du secteur. S'agissant des autres cultures, elles enregistrent une évolution contrastée comparativement aux objectifs annuels.

Dans le secteur secondaire, à fin décembre 2014, l'indice harmonisé de la production industrielle est en hausse de 7% par rapport à décembre 2013. Les industries manufacturières sont en croissance (+6,6%) sous l'effet de l'augmentation observée dans les différentes branches d'activités en dehors de la branche « Industries pétrolières, chimiques et caoutchouc, plastiques » (-3%). Par contre, les industries extractives sont en baisse (-18%) en moyenne par rapport à 2013.

Le secteur tertiaire est marqué par une évolution globalement favorable de ses activités par rapport à 2013. Ainsi, l'indice du chiffre d'affaires (ICA) du commerce de détail croît de 3,9% en termes nominaux, influencé négativement par le chiffre d'affaires des produits pétroliers. Hors produits pétroliers, l'ICA augmente de 15% en termes nominaux. Le transport terrestre progresse de 4,6% et le trafic aérien de 15,4% au regard du nombre de voyageurs commerciaux, en liaison avec la consolidation de la reprise économique. A fin 2014, l'inflation augmente modérément de 0,5%. En glissement annuel, l'indice des prix à la consommation croît de 0,9% à fin décembre 2014.

En conclusion, sur la base des données préliminaires de fin décembre 2014, l'objectif de 9% de croissance pourrait être atteint.



6.1. Evolution des ressources et emplois du secteur bancaire

(En milliards de FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	EVOLUTION 2013-2014	
									Valeur	%
RESSOURCES	2 176	2 394	2 633	3 136	3 694	4 037	4 737	5 793	1 056	22,29%
EMPLOIS	1 934	2 170	2 402	2 672	3 113	3 313	3 785	4 526	741	19,58%

Au regard du tableau de référence fourni par l'APBEFCI, les ressources ont connu une augmentation de FCFA 1 056 milliards entre le 31/12/2013 et le 31/12/2014, soit une progression de 22,29%. Quant aux emplois, ils croissent de FCFA 741 milliards, soit une progression de 19,58%.

Entre 2007 et 2014, les ressources croissent plus vite que les emplois : croissance des ressources de FCFA 3 617 milliards, augmentation des emplois de FCFA 2 592 milliards.

Cela est le résultat de la politique générale agressive de collecte de dépôts à travers, entre autres, la multiplication des agences amorcée depuis quelques années et qui s'est poursuivie sur l'année 2014.

6.2. Positionnement de la BNI

Parts de marchés APBEF-CI au 31/12/2014

(En milliards de FCFA)

RESSOURCES CLIENTELE AU 31/12/2014					EMPLOIS CLIENTELE AU 31/12/2014				
Total Banques	BNI	Position de place	Rang	Pos. Place 31/12/2013	Total Banques	BNI	Position de place	Rang	Pos. Place 31/12/2013
5 793,24	420,19	7,3%	8e	8,1%	4 526,38	320,40	7,26%	7e	7,5%

Au cours de l'année 2014, sur le plan de la collecte des ressources, la BNI a vu sa position de place se dégrader. En effet sa part de marché régresse de 8,1% en 2013 à 7,3% en 2014, soit une baisse de 0,8 points.

S'agissant des emplois, ils baissent sensiblement de (0,24 points), passant de 7,5% de part de marché en 2013 à 7,26% au 31/12/2014

Au cours de l'année 2014, le réseau de la banque s'est étoffé avec l'ouverture des agences de San Pedro Bardot et de Cocody Danga. La poursuite de son programme d'investissement pour l'extension de son réseau (construction d'agences et GAB libres) devraient permettre à la Banque d'accroître sa capacité à collecter des ressources.



VII. ACTIVITE DE LA BANQUE

L'année 2014 a été marquée par une hausse de la collecte des ressources au niveau de la Banque principalement sur les segments Particulier et Entreprise. Le recours au refinancement BCEAO amorcé au dernier trimestre de l'année 2013 s'est cependant poursuivi sur l'exercice 2014.

7.1. La péréquation de l'épargne

La banque a observé une hausse des dépôts, induisant une augmentation des ressources. En effet, l'encours des dépôts passe de FCFA 311 milliards en 2013 à FCFA 354 milliards en fin 2014, soit une hausse de FCFA 43 milliards.

Cette collecte provient aussi bien de l'Etat et ses démembrements que des sociétés privées et des Particuliers. Les dépôts se répartissent comme suit :

✔ Secteur primaire	FCFA 3,45 milliards	soit	0,98%
✔ Secteur secondaire	FCFA 26,97 milliards	soit	7,66%
✔ Secteur tertiaire	FCFA 245,01 milliards	soit	69,92%
✔ Particuliers	FCFA 75,24 milliards	soit	21,44%

REPARTITION DES DEPOTS PAR SECTEURS D'ACTIVITE

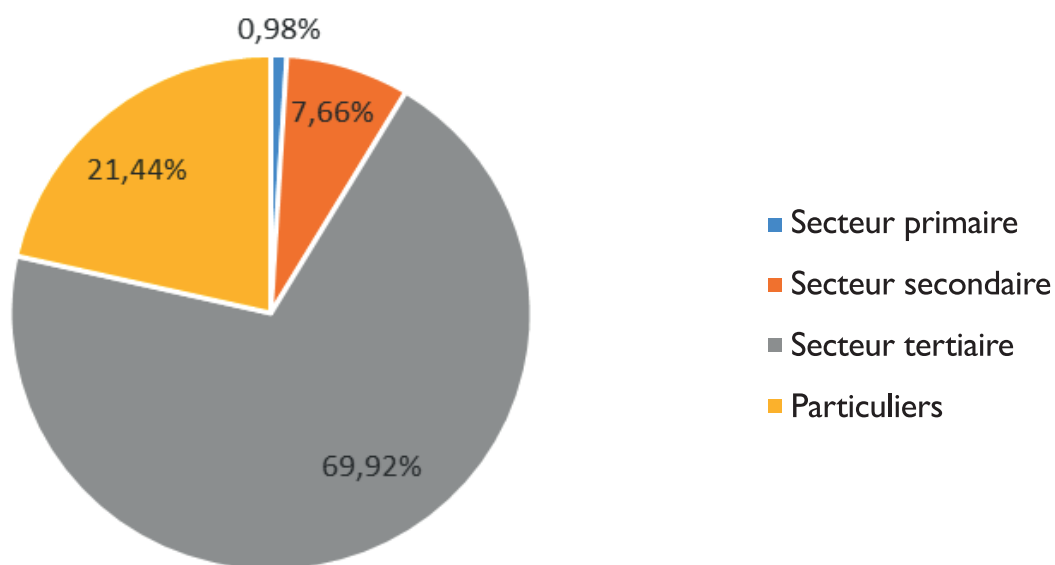


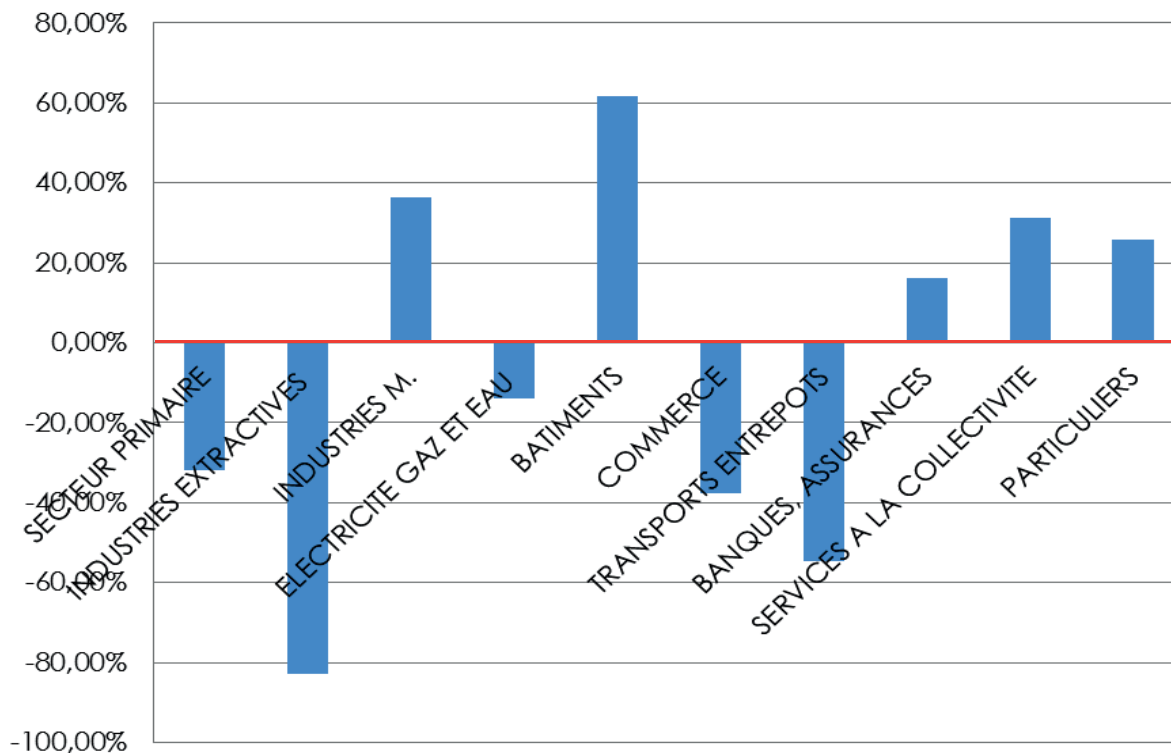
Tableau résumé des ressources
(En milliers de FCFA)

Secteurs	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014
SECTEUR PRIMAIRE	3 362 385 790	4 033 083 236	5 050 706 212	3 448 503 684	-31,72%
AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE ET PECHE	3 362 385 790	4 033 083 236	5 050 706 212	3 448 503 684	-31,72%
SECTEUR SECONDAIRE	65 047 812 249	35 767 528 957	19 392 107 935	26 869 773 165	38,56%
INDUSTRIES EXTRACTIVES	390 303 716	2 885 118 806	628 760 412	108 530 061	-82,74%
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	4 995 896 184	9 798 093 003	6 284 836 152	8 563 782 703	36,26%
ELECTRICITE, GAZ ET EAU	7 981 309 460	11 700 705 922	2 606 992 842	2 241 486 152	-14,02%
BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	51 680 302 889	11 383 611 226	9 871 518 529	15 955 974 249	61,64%
SECTEUR TERTIAIRE	219 826 912 420	221 029 513 981	222 602 474 473	245 245 111 692	10,17%
COMMERCE DE GROS ET DETAIL	21 864 458 450	24 436 359 107	26 582 284 599	15 599 873 247	-37,56%
TRANSPORTS, ENTREPOTS & COMMUNICATION	50 970 834 674	50 365 970 900	17 122 267 749	7 765 255 130	-54,65%
BANQUES, ASSURANCES, AFFA. IMMOB, SERVICES FINANCIERS	71 215 405 757	73 756 608 015	92 928 618 817	108 067 974 056	16,29%
SERVICES A LA COLLECTIVITE, SOC & PERS.	75 776 213 540	72 470 575 959	85 970 482 085	112 812 009 259	31,22%
PARTICULIERS	41 271 763 556	49 124 588 375	59 830 621 499	75 209 613 567	25,70%
TOTAL GENERAL (*)	329 508 874 016	309 954 714 549	306 847 088 896	350 773 002 108	14,30%

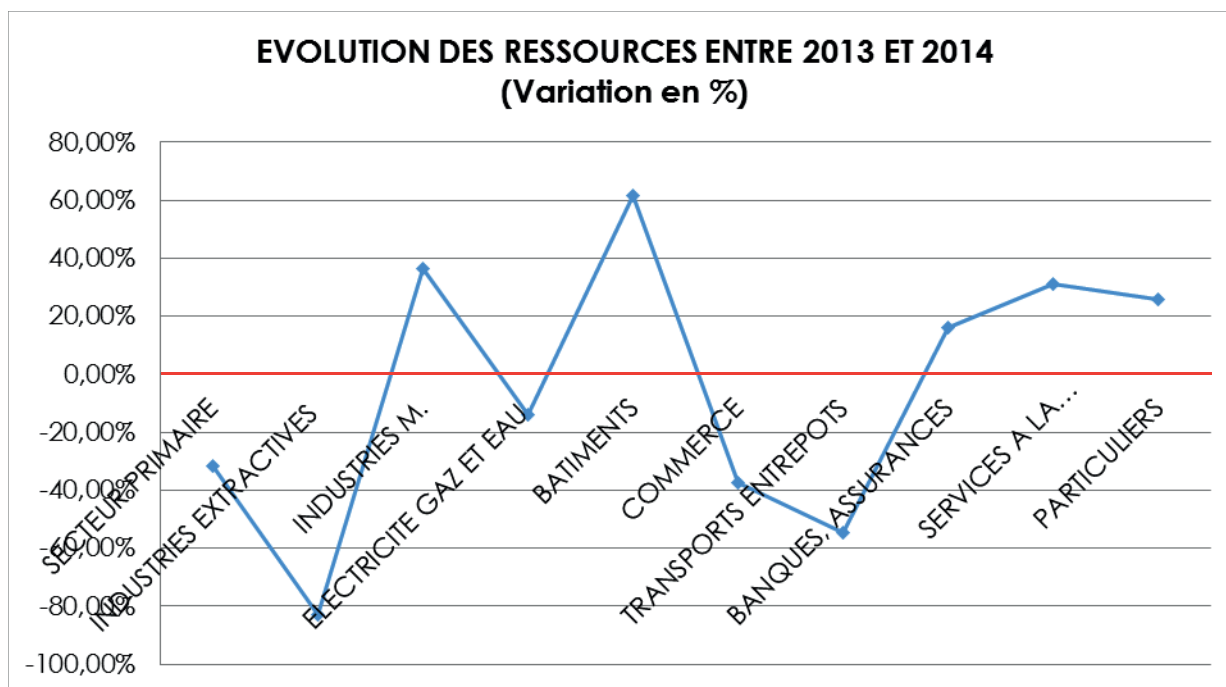
(*) Notons que le montant total des dépôts a été obtenu sans tenir compte des montants de la rubrique « Autres sommes dues (RC 272) » s'élevant à FCFA 3 720 242 615.



EVOLUTION DES RESSOURCES ENTRE 2013 ET 2014 (Variation en %)



EVOLUTION DES RESSOURCES ENTRE 2013 ET 2014 (Variation en %)



7.2. Les financements des secteurs d'activité

Au cours de l'année 2014, différents secteurs ont bénéficié des concours de la BNI répartis comme suit :

✓ Secteur primaire	FCFA 22,93 milliards	soit	11,59%
✓ Secteur secondaire	FCFA 51,15 milliards	soit	25,85%
✓ Secteur tertiaire	FCFA 89,38 milliards	soit	45,16%
✓ Particuliers	FCFA 34,44 milliards	soit	17,41%

Soit un financement global de FCFA 197,89 milliards (hors découverts et engagements hors bilan).

REPARTITION DES FINANCEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITE

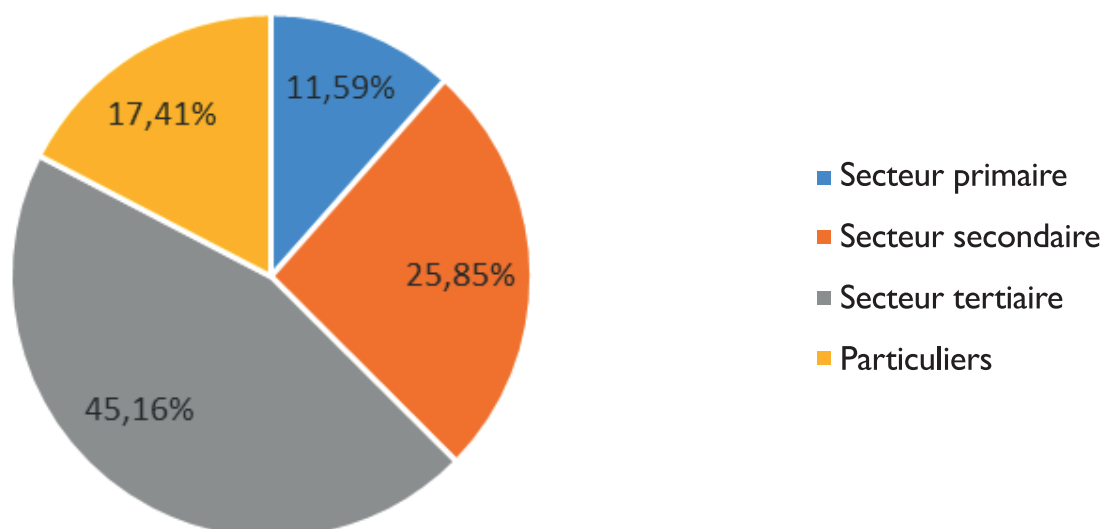
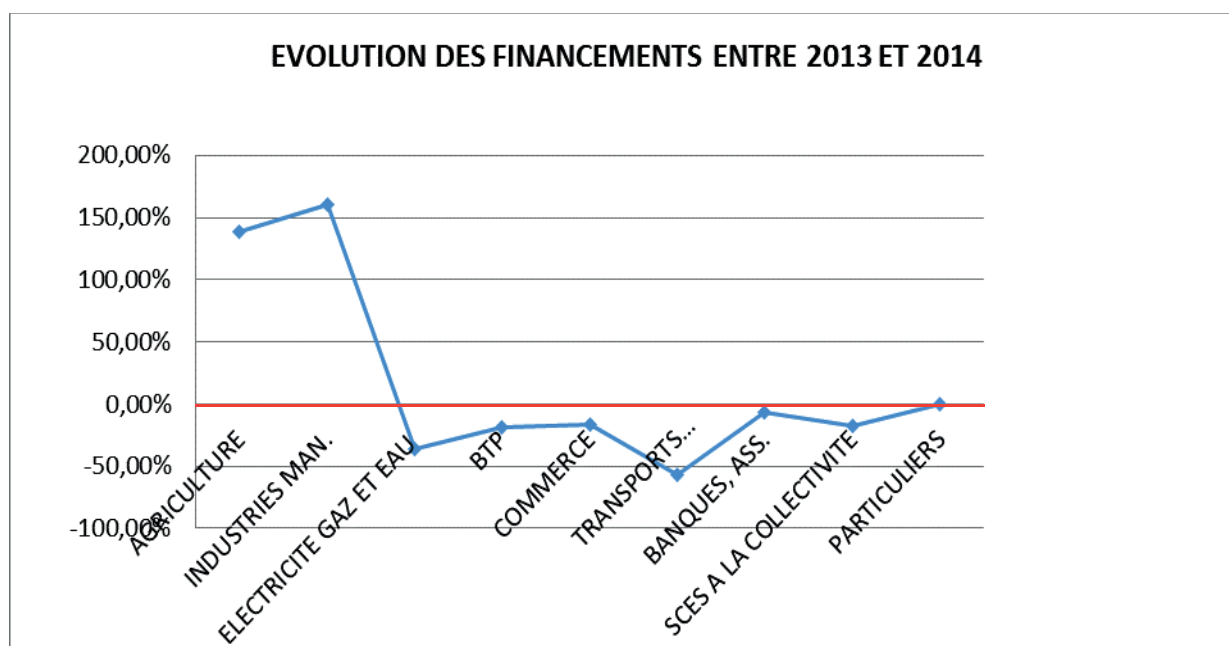
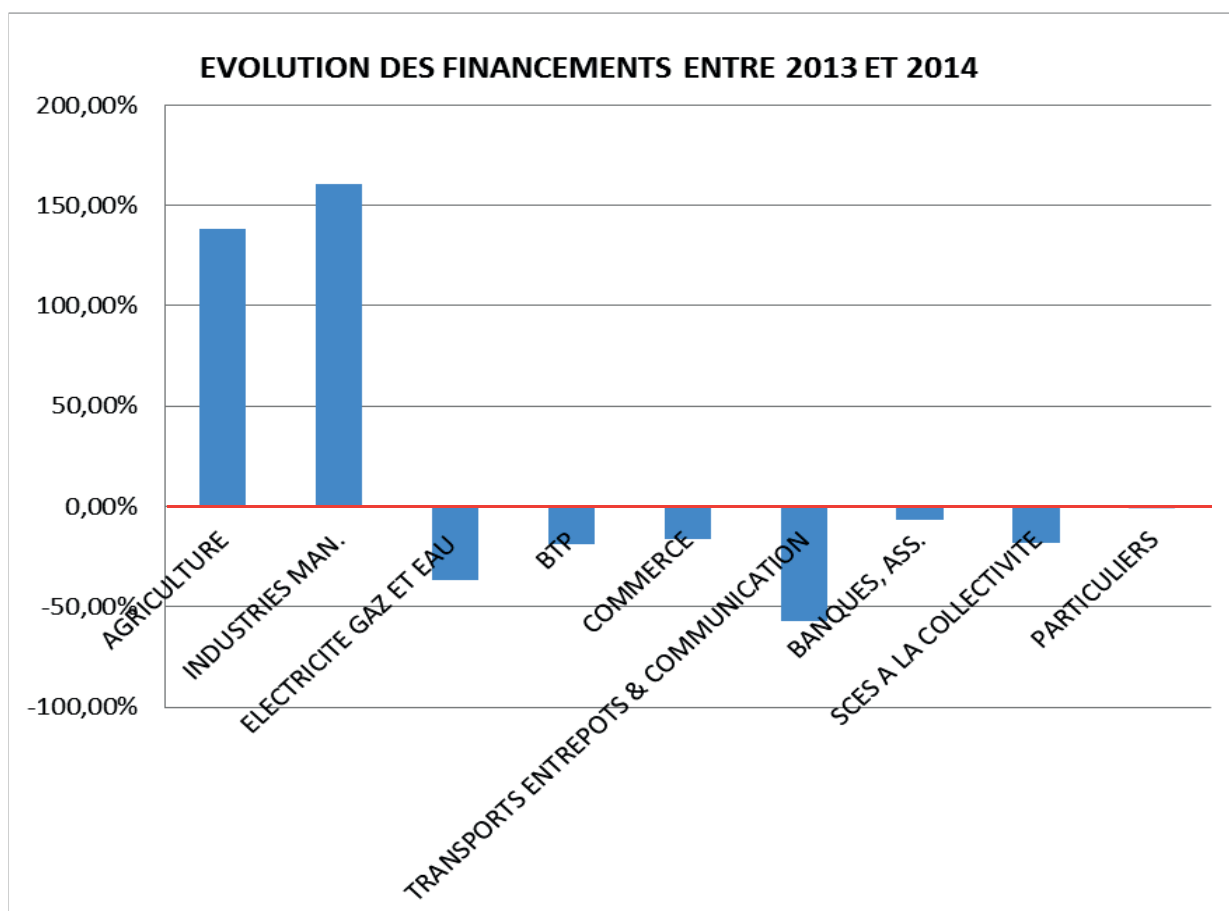


Tableau résumé des financements
(En milliers de FCFA)

Secteurs	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014
SECTEUR PRIMAIRE	3 163 000	7 721 134	9 617 083	22 926 414	138,39%
AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE ET PECHE	3 163 000	7 721 134	9 617 083	22 929 414	138,39%
SECTEUR SECONDAIRE	36 862 242	53 425 058	42 646 316	51 147 097	19,33%
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	30 145 000	42 281 515	9 652 569	25 143 019	160,48%
ELECTRICITE, GAZ ET EAU	0	21 816	4 211 792	2 677 836	-36,42%
BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	4 717 242	11 121 727	28 781 954	23 326 243	-18,96%
SECTEUR TERTIAIRE	44 196 180	62 707 186	108 871 848	89 375 538	-17,91%
COMMERCE DE GROS ET DETAIL	23 205 628	37 758 480	61 973 932	51 748 117	-16,50%
TRANSPORTS, ENTREPOTS & COMMUNICATION	13 340 000	14 464 889	9 571 945	4 090 932	-57,26%
BANQUES, ASSURANCES, AFFA. IMMOB, SERVICES FINANCIERS	960 000	556 000	25 202 438	23 585 769	-6,41%
SERVICES A LA COLLECTIVITE, SOC & PERS.	6 690 551	9 927 817	12 123 733	9 950 719	-17,92%
PARTICULIERS	14 411 874	27 659 622	34 512 076	34 433 180	- 0,23%
TOTAL GENERAL (*)	98 633 296	151 513 000	195 647 323	197 892 229	1,15%



Entre 2013 et 2014, les financements augmentent de 1.15%. Bien qu'une baisse des financements ait été observée sur la plupart des secteurs d'activité, le secteur primaire ainsi que les industries manufacturières enregistrent une croissance considérable par rapport à l'année précédente.





7.3. La gestion des Fonds Nationaux



Dans le but de mobiliser des ressources affectées au financement d'une politique ou d'un programme sectoriel, le gouvernement a créé et logé au sein de la BNI des Fonds Nationaux (ordonnance n° 87-366 du 1er avril 1987 ratifiée par la loi n° 87-805 du 28 juillet 1987).

Le décret n° 94-197 du 30 juillet 1994, portant application de ladite ordonnance définit le cadre général d'organisation et de fonctionnement de ces Fonds.

Chaque Fonds National fait l'objet au sein de la BNI, d'une gestion distincte, doté d'un budget propre et donnant lieu à la tenue d'une comptabilité séparée.

La gestion administrative et comptable des Fonds est assurée par la BNI. A ce titre, la BNI assure le secrétariat du Comité de Gestion, prépare le budget, le rapport d'activités et les états financiers, lesquels sont soumis au Comité de Gestion qui exécute le budget.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'ordonnance et du décret en référence, la BNI assure actuellement la gestion déléguée de seize (16) Fonds à caractère sectoriel dont quinze (15) opérationnels par lesquels le Gouvernement compte assurer avec encore plus de dynamisme et de souplesse le fonctionnement de certains secteurs jugés prioritaires, au regard des besoins des populations (eau et assainissement, habitat, environnements communaux, emploi, agriculture, etc.). *Voir la liste des fonds en annexe*



VIII. DIFFICULTES RENCONTREES

Les créances sur l'Etat n'ont pas encore connu de schéma de dénouement global. Le niveau élevé des impayés obère toujours la rentabilité de l'institution.



IX. PERSPECTIVES

Les perspectives de l'année 2015 sont axées sur la poursuite des efforts pour augmenter le volume des ressources / emplois.

Après avoir reconstitué ses fonds propres en 2013 et progressé en 2014, la banque entend maintenir durablement son niveau de croissance afin de respecter les différents ratios. Cela passera entre autres par :

- la poursuite de l'amélioration du niveau et de la qualité des concours,
- la maîtrise des charges,
- l'amélioration de la stratégie de risque pour réduire les taux de provisionnement,
- la qualité du service,
- la poursuite de l'expansion par le Réseau pour aboutir à une grande diversification du portefeuille accompagnée d'un système moderne de gestion, base de la pérennité de la banque.

9.1. Organisation

Au cours de l'année 2015, le management par objectifs entamé depuis 2012 sera poursuivi et un accent particulier sera mis sur la fixation d'objectifs quantifiés par centre d'activité et par employé afin d'obtenir le meilleur rendement du personnel et de permettre à la banque d'atteindre son objectif majeur de consolidation des fonds propres.

Par ailleurs, les grands challenges de la banque lui exigent toujours de développer la communication interne et externe ainsi que de renforcer le marketing.

L'accent sera mis sur la qualité de service.

Pour accompagner efficacement cette expansion, le développement de la monétique et du Ebanking (monétique et télématique) et des outils décisionnels devront se poursuivre.

9.2. Activités

En matière de mobilisation des ressources, la banque s'attèle à développer son réseau. Après l'ouverture de 2 agences en 2014 (San Pedro Bardot et Cocody Danga), la Banque compte ouvrir en 2015, 5 nouvelles agences (03 à Abidjan et 02 en province). Cela permettra d'accroître la clientèle des particuliers qui constitue le socle des ressources à faible coût.



02

ETATS FINANCIERS (AU 31 DECEMBRE 2014)

DEUXIEME PARTIE



BILAN AU 31/12/2014
(31/12/2013 POUR MEMOIRE)
(en FCFA)

ACTIF	MONTANTS	AMORT.OU PROVISIONS	MONTANTS NETS		PASSIF	MONTANTS NETS	
			31/12/2014	31/12/2013		31/12/2014	31/12/2013
VALEURS EN CAISSE	11 817 929 667		11 817 929 667	10 686 656 224	DETTES INTERBANCAIRES	46 978 931 268	74 153 609 306
CREANCES INTERBANC.	54 320 457 456	-	54 320 457 456	41 699 068 957	Autres Ets crédits	4 595 931 087	153 609 306
Banque centrale	52 310 333 042		52 310 333 042	22 027 562 473	Autres emprunts	42 383 000 181	74 000 000 000
Tresor & CCP				-	DETTES CLIENTELES	354 493 244 723	311 048 602 804
Autres Ets de crédits	2 010 124 414		2 010 124 414	19 671 506 484	Autres dettes à vue	270 431 252 465	232 057 421 161
Créances à Terme				-	Autres dettes à terme	84 061 992 258	78 991 181 643
CREANCES S/CLIENTELE	300 287 614 200	60 263 472 988	240 024 141 212	228 713 448 624	AUTRES PASSIFS	9 890 615 076	5 438 726 021
Portefeuille d'effets commer.	1 960 358 596		1 960 358 596	8 150 731 134	CPTES D'ORD. & DIVERS	14 909 425 286	13 272 529 064
Autres concours clientèle	242 661 529 874	60 263 472 988	182 398 056 886	178 091 933 074	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 672 419 007	1 551 453 972
Cptes Ordinaires débiteurs	55 665 725 730		55 665 725 730	42 470 784 416	PROVIS. POUR RISQUE & C.	1 626 922 929	1 626 922 929
Titre de placement	51 991 337 576		51 991 337 576	77 779 337 576	FDS RISQ. BANQ. GEN.	6 272 743 545	5 695 861 120
IMMO.FINANCIERES	35 026 636 505		34 493 795 242	16 365 221 710	RESERVES	20 500 000 000	20 500 000 000
IMMO.INCORPORALES	7 767 730 093		1 830 052 998	2 956 044 355	CAPITAL	2 269 000 424	(2 561 205 264)
IMMO.CORPORALES	38 043 761 833		18 345 501 142	19 706 922 850	REPORT A NOUVEAU	(1 405 224 026)	6 407 088 116
AUTRES ACTIFS	45 396 248 970	6 560 646 150	38 835 602 820	35 489 967 561	RESULTAT		
CPTES D'ORD. & DIVERS	6 549 260 119		6 549 260 119	3 736 920 211	TOTAL PASSIF	458 208 078 232	437 133 588 068
TOTAL ACTIF	551 200 976 419	92 992 898 187	458 208 078 232	437 133 588 068			
ENGAGEMENTS HORS BILAN	MONTANTS	MONTANTS					
	31/12/2014	31/12/2013					
ENGAGEMENTS DONNES	98 731 105 110	98 833 754 757					
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	97 915 155 995	98 524 536 675					
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	815 949 115	309 218 082					
ENGAGEMENTS RECUS	380 016 805 332	333 539 842 071					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	136 536 170	136 536 170					
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	379 880 269 162	333 403 305 901					



SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2014
(31/12/2013 POUR MEMOIRE)

(En FCFA)

LIBELLES	31/12/2014 A	31/12/2013 B	VARIATION A-B
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	36 918 242 746	31 794 070 296	5 124 172 450
INTERETS/CPTE ORDINAIRES BANQUES	39 016	5 055 649	(5 016 633)
INTERETS/COMPTES A TERME BANQUE		15 247 223	(15 247 223)
INTERETS/COMPTES DE PRETS INTERBANCAIRES		163 219	(163 219)
INTERETS SUR OPERATIONS INTERBANCAIRES			
INTERETS DES CREDITS A LA CLIENTELE	22 832 988 637	18 455 615 657	4 377 372 980
COMMISSIONS ACQUISES	7 204 358 087	6 403 928 176	800 429 911
PRODUITS/OPERATIONS DIVERSES	1 029 240 267	1 187 678 158	(158 437 891)
PRODUITS SUR IMMO.FINANCIERES.	3 133 890 781	3 835 247 262	(701 356 481)
PRODUITS SUR OPERATIONS/CHANGES	496 117 616	327 397 988	168 719 628
PRODUITS/OPERATIONS H. BILAN	2 208 896 478	1 558 736 964	650 159 514
AUTRES PRODUITS BANCAIRES			
PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	12 711 864	5 000 000	7 711 864
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	7 668 409 688	6 352 365 493	1 316 044 195
INTERET/ COMPTES BANQUES ET CORRESPONDANTS	57 152 777	71 624 999	(14 472 222)
INTERETS/EMPRUNTS INTERBANCAIRES	1 768 294 318	240 274 887	1 528 019 431
COMMISSIONS DUES	249 310 343	505 454 582	(256 144 239)
INTERETS/ DEPOTS A TERME CLIENTELE	5 236 037 838	5 144 319 270	91 718 568
CHARGES SUR OPERATIONS DIVERSES	2 220 662	912 745	1 307 917
Charges SUR OPERATIONS DE CHANGE			
CHARGES/IMMO.FINANCIERES	5 246 000	1 801 408	3 444 592
FRAIS DE TRANSFERT	129 911 786	104 944 397	24 967 389
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	220 235 964	283 033 205	(62 797 241)
PRODUIT NET BANCAIRE	29 249 833 058	25 441 704 803	3 808 128 255
AUTRES PRODUITS GENERAUX	1 527 839 966	3 084 196 712	(1 556 356 746)
FRAIS GENERAUX	16 580 385 422	16 243 027 003	337 358 419
CASH FLOW	14 197 287 602	12 282 874 512	1 914 413 090
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 442 500 621	3 628 737 184	(186 236 563)
DOTATIONS AUX PROVISIONS	14 648 543 054	3 799 386 201	10 849 156 853
PERTE SUR CREANCES IRRECOURVABLES	124 519 027	13 853 335	110 665 692
REPRISES PROVISIONS/CREANCES DOUTEUSES	2 387 094 432	1 308 632 305	1 078 462 127
REPRISES PROVISIONS/PERTES ET CHARGES	270 623 631	47 399 353	223 224 278
REPRISES PROVISIONS DEPRECIATION ELEMENTS D'ACTIF	18 000 000	31 667 432	(13 667 432)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(1 342 557 037)	6 228 596 882	(7 571 153 919)
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	829 947 911	795 336 926	34 610 985
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	857 614 900	586 845 692	270 769 208
RESULTAT AVANT IMPOT	(1 370 224 026)	6 437 088 116	(7 807 312 142)
IMPOT	35 000 000	30 000 000	5 000 000
RESULTAT	(1 405 224 026)	6 407 088 116	(7 812 312 142)



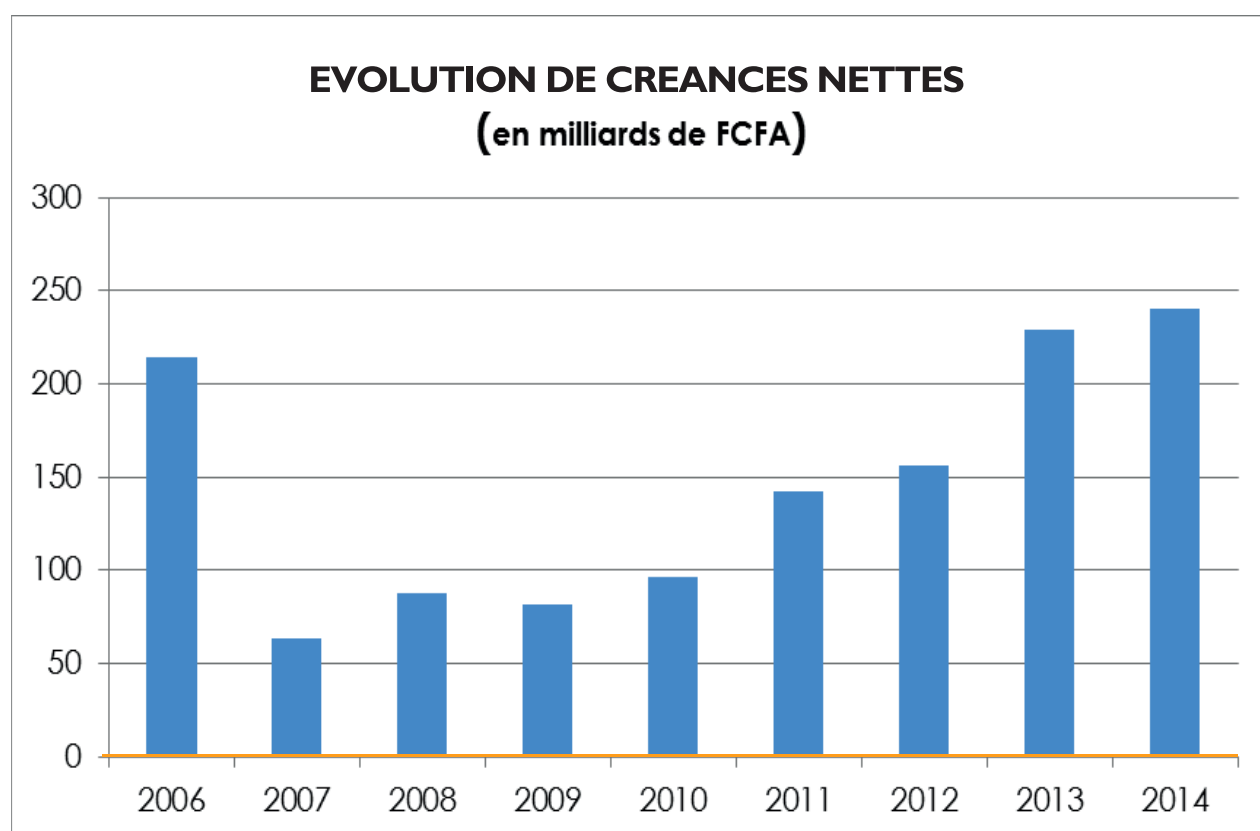
I. EVOLUTION DE LA SITUATION BILANTIELLE

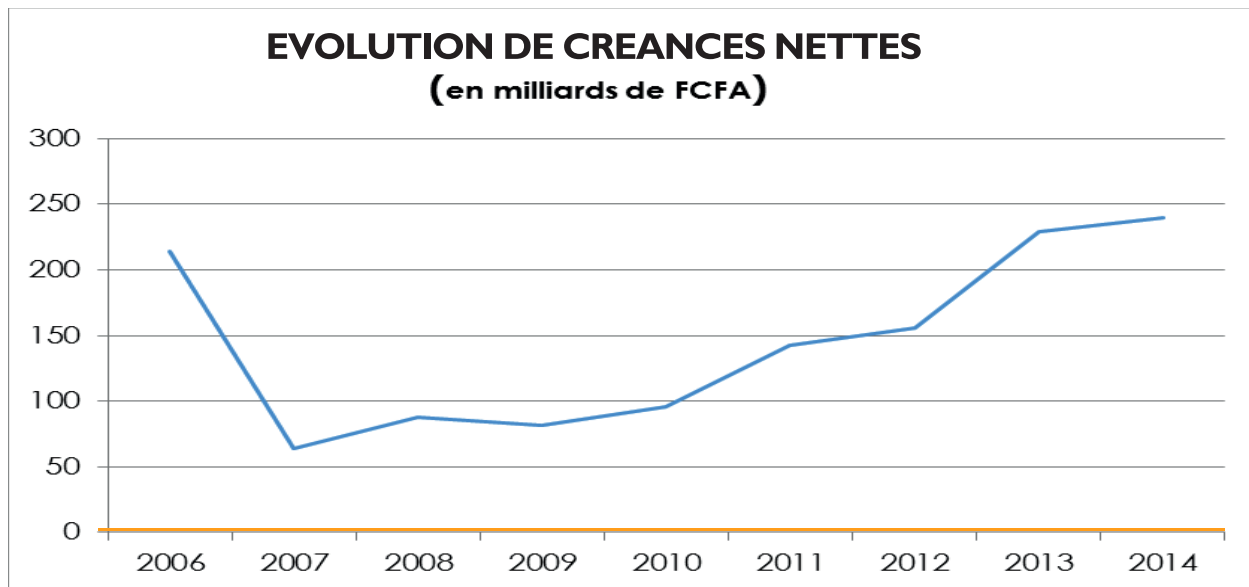
• Le total du bilan

Le total du bilan passe de FCFA 437 134 millions à fin 2013 à FCFA 458 208 millions à fin 2014, soit une hausse de FCFA 21 074 millions. Cette hausse s'explique d'une part, au passif, par l'effet conjugué de l'augmentation des dettes clientèles de (FCFA +43 445 millions) et de la baisse des dettes interbancaires de (FCFA -27 175 millions), et d'autre part, à l'actif par une augmentation des créances sur la clientèle de (FCFA +11 311 millions)

• Les créances sur la clientèle

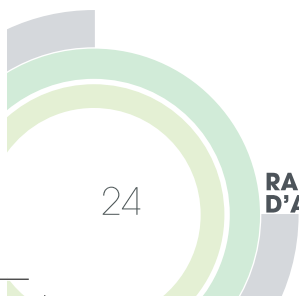
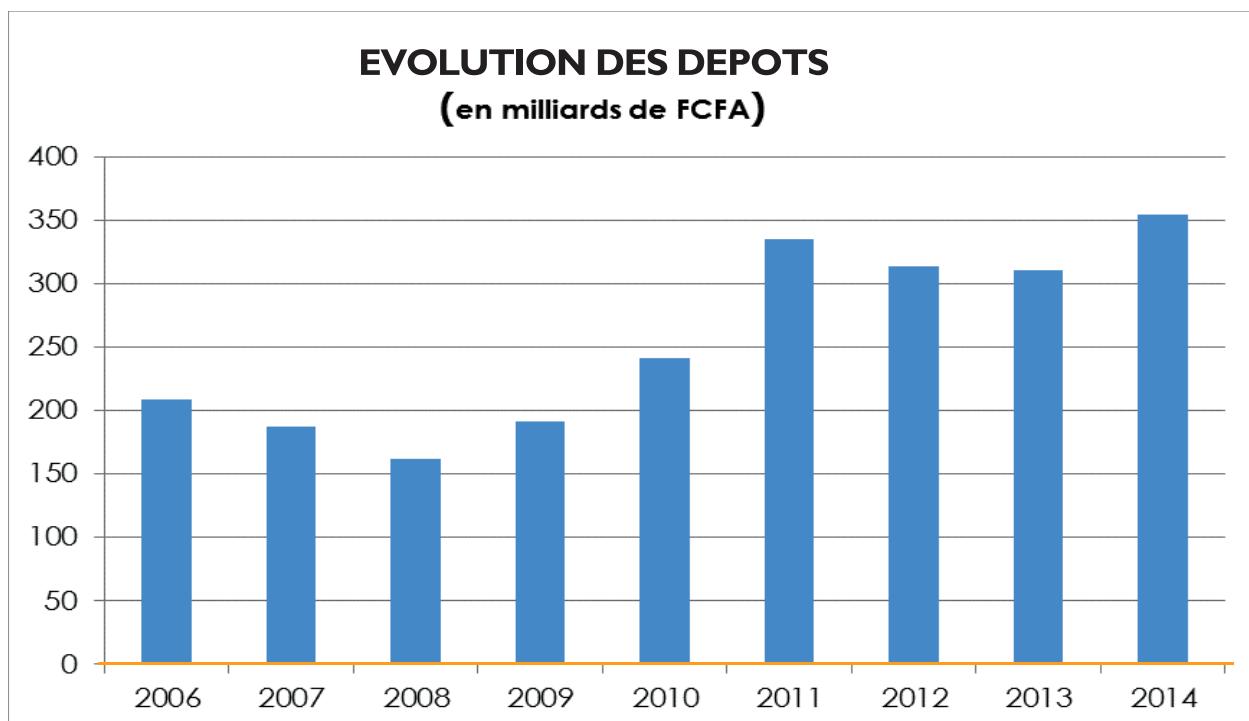
Au 31 décembre 2014, les créances clientèles nettes de provision passent à FCFA 240 024 millions contre FCFA 228 713 millions à fin 2013, soit une hausse de FCFA 11 311 millions. En effet, les crédits accordés (avances de trésorerie, crédits spots et autres prêts à moyen terme) à la clientèle ont connu une progression grâce aux actions menées à l'endroit des grandes entreprises, des PME, et des particuliers.

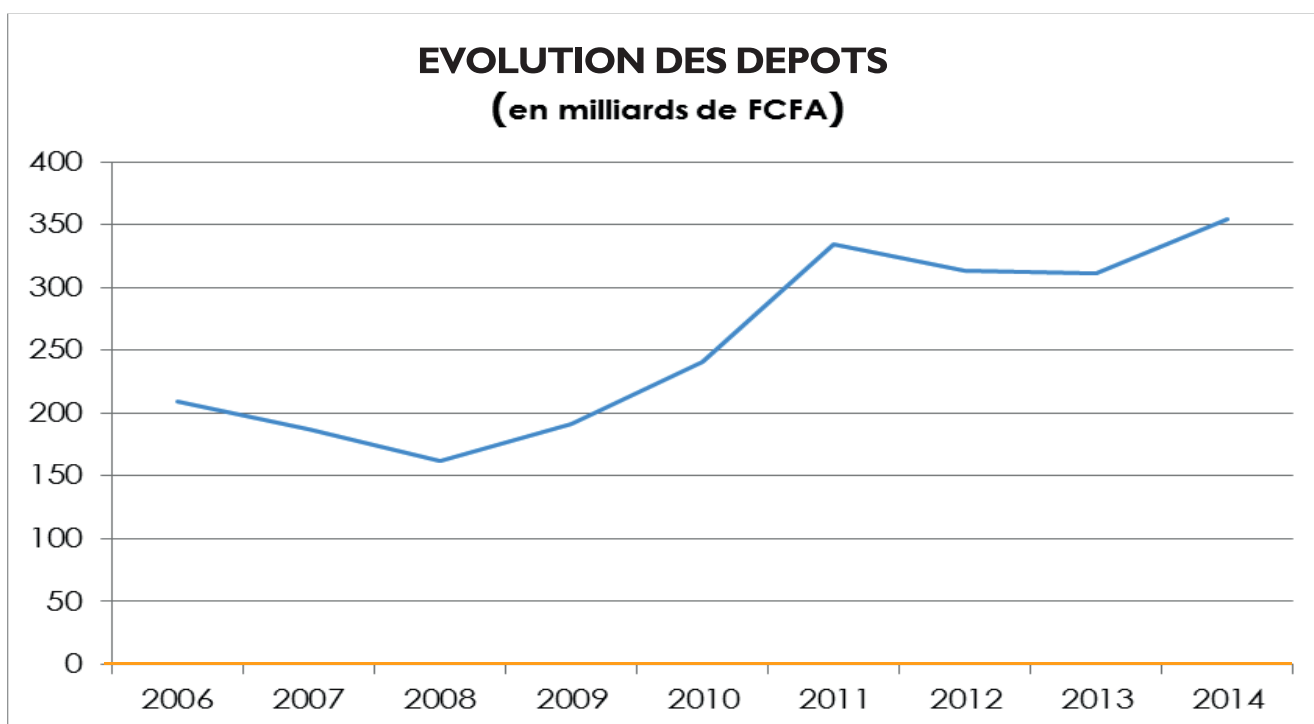




• Les dépôts de la clientèle

Le solde des dépôts de la clientèle entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 progresse d'environ FCFA 43 445 millions : FCFA 311 048 millions en 2013 contre FCFA 354 493 millions en 2014.





• Les immobilisations

Elles sont passées en valeur nette de FCFA 39 028 millions en 2013 à FCFA 54 669 millions en 2014, soit une hausse de FCFA 15 641 millions essentiellement due à une augmentation des immobilisations financières (TPCI).

Les immobilisations sont composées de (en millions de FCFA) :

	2013	2014
- immobilisations financières	16 365	34 494
- immobilisations incorporelles	2 956	1 830
- immobilisations corporelles	19 707	18 345
	39,028	54,669

• Les comptes d'ordres et divers.

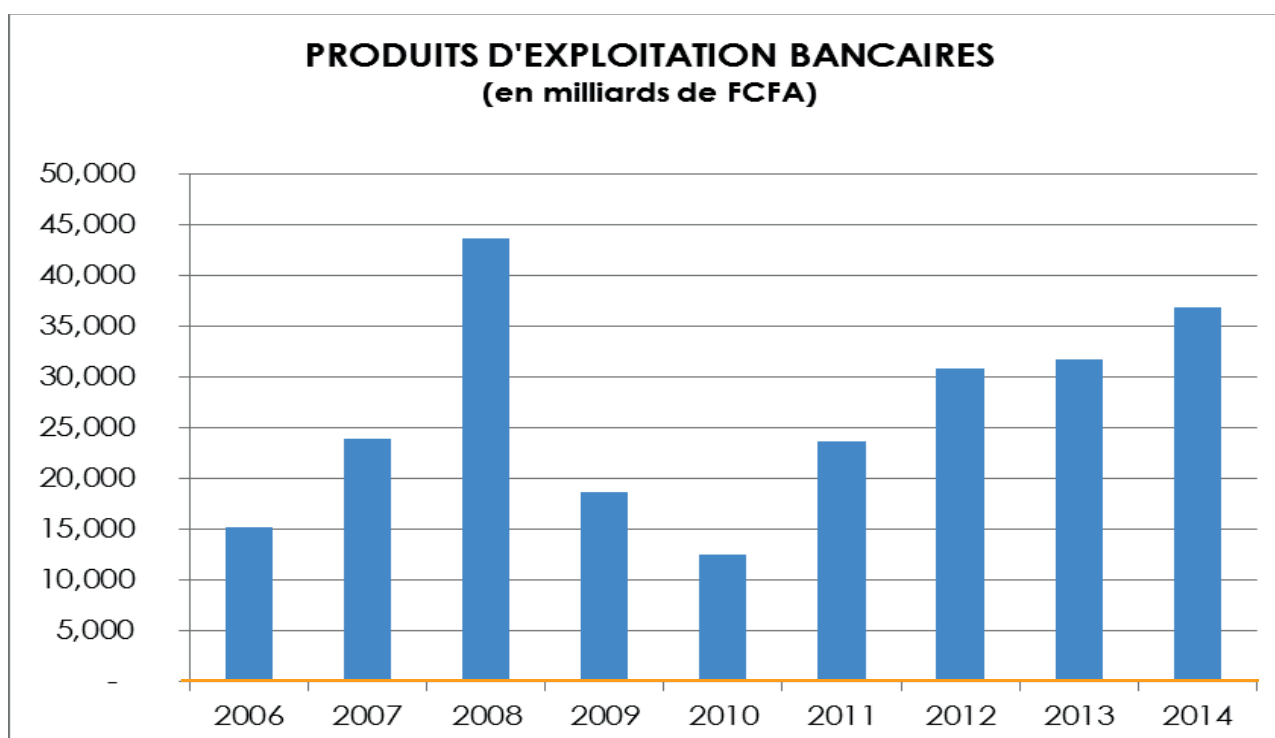
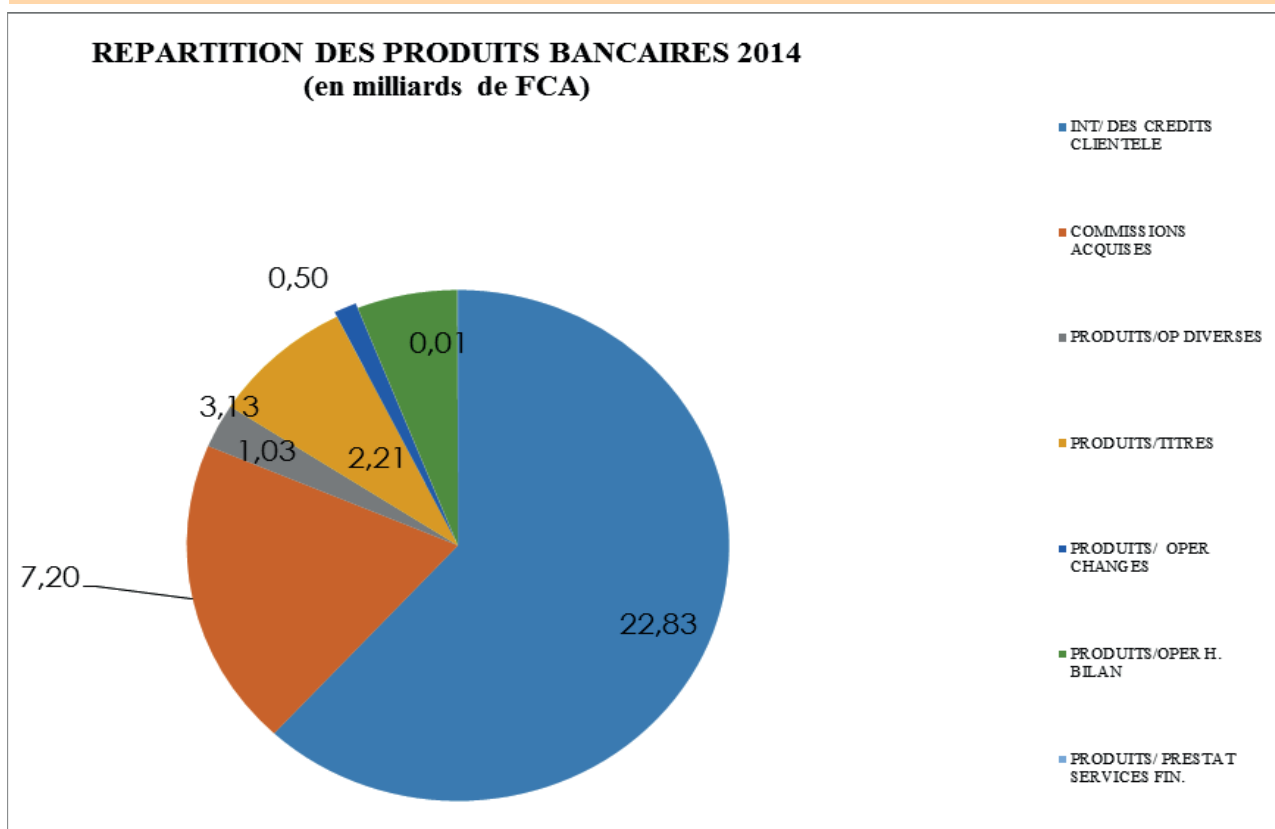
Le solde passe de FCFA 3 737 millions en 2013 à FCFA 6 549 millions en 2014, soit une hausse de FCFA 2 812 millions.

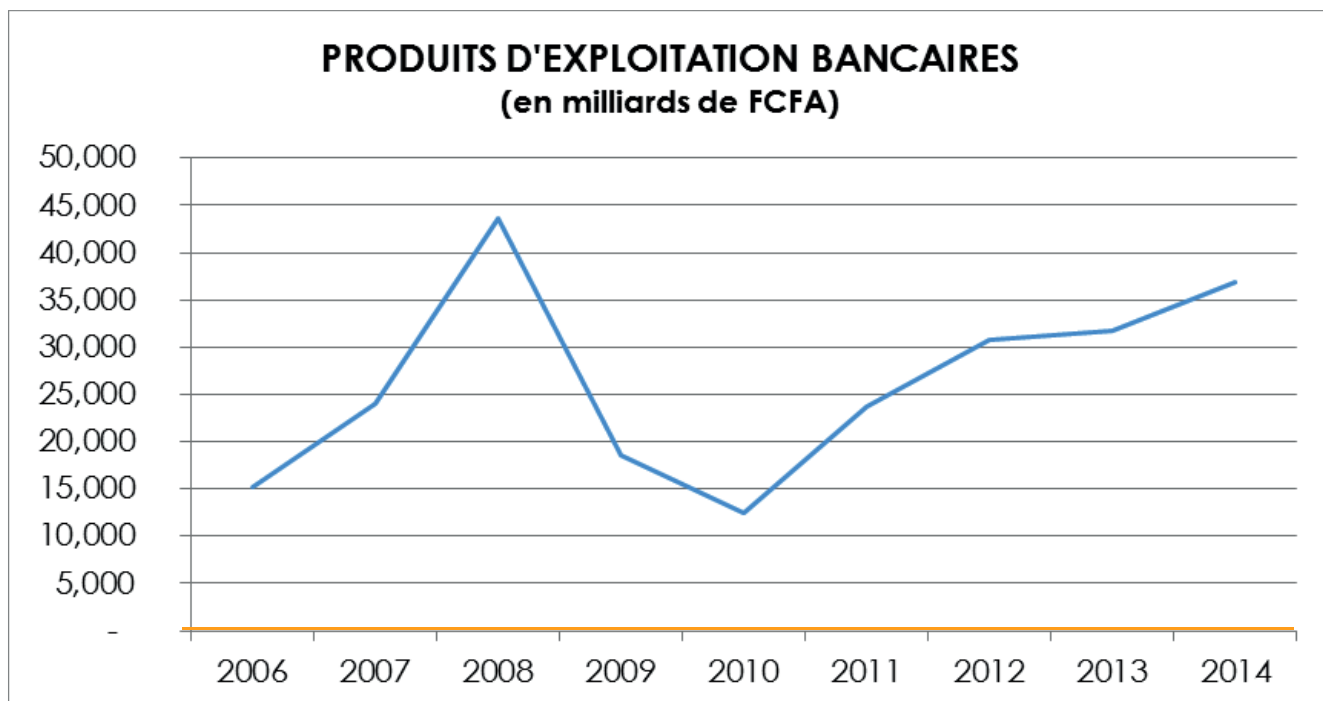


II. EVOLUTION DES DONNEES DE GESTION

• Les Produits Bancaires

Entre 2013 et 2014, les produits bancaires passent de FCFA 31 794 millions à FCFA 36 918 millions, soit une hausse de FCFA 5 124 millions.

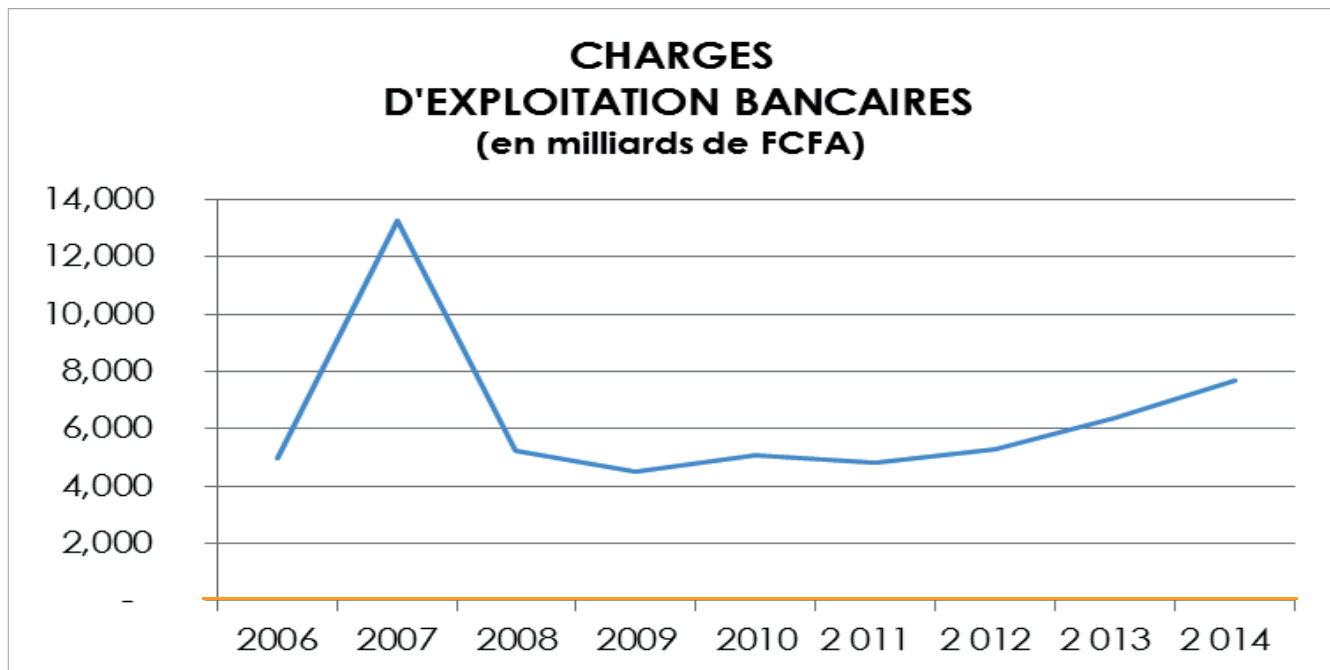
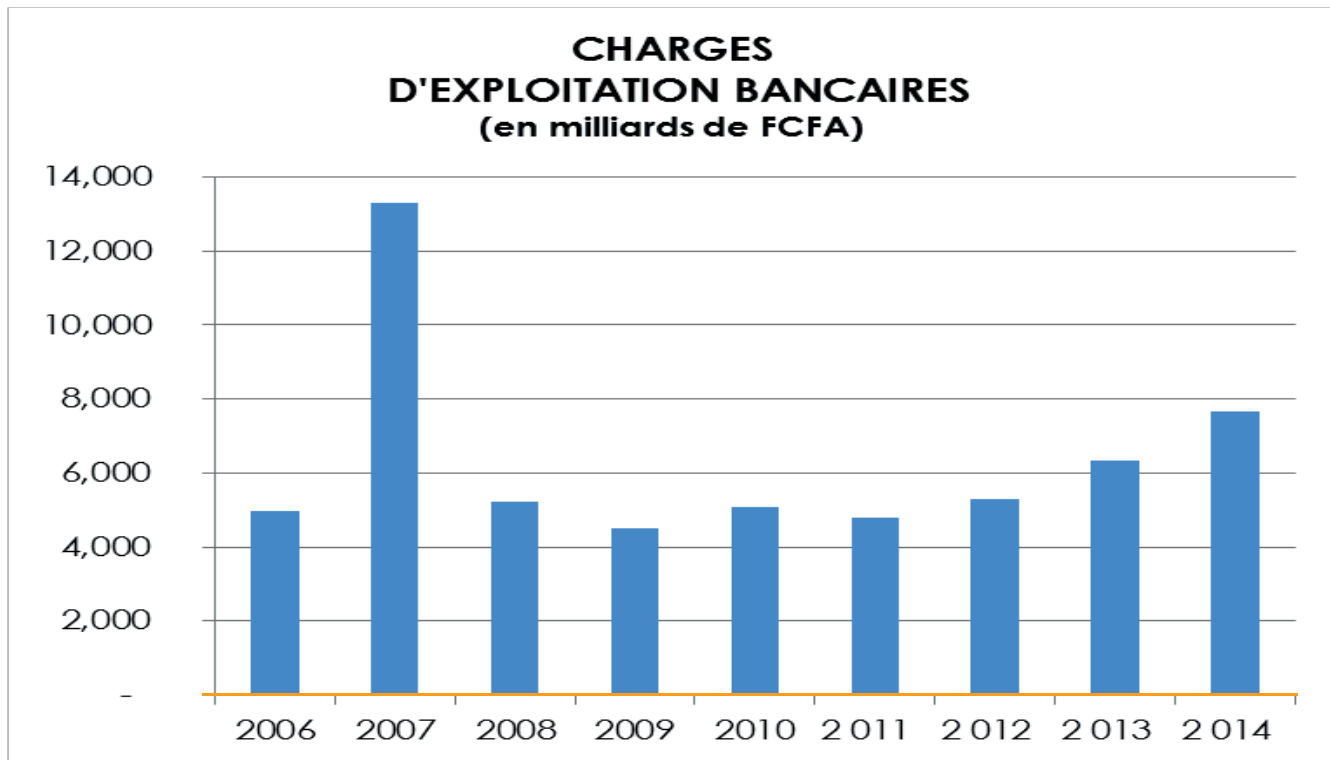






• Les charges bancaires

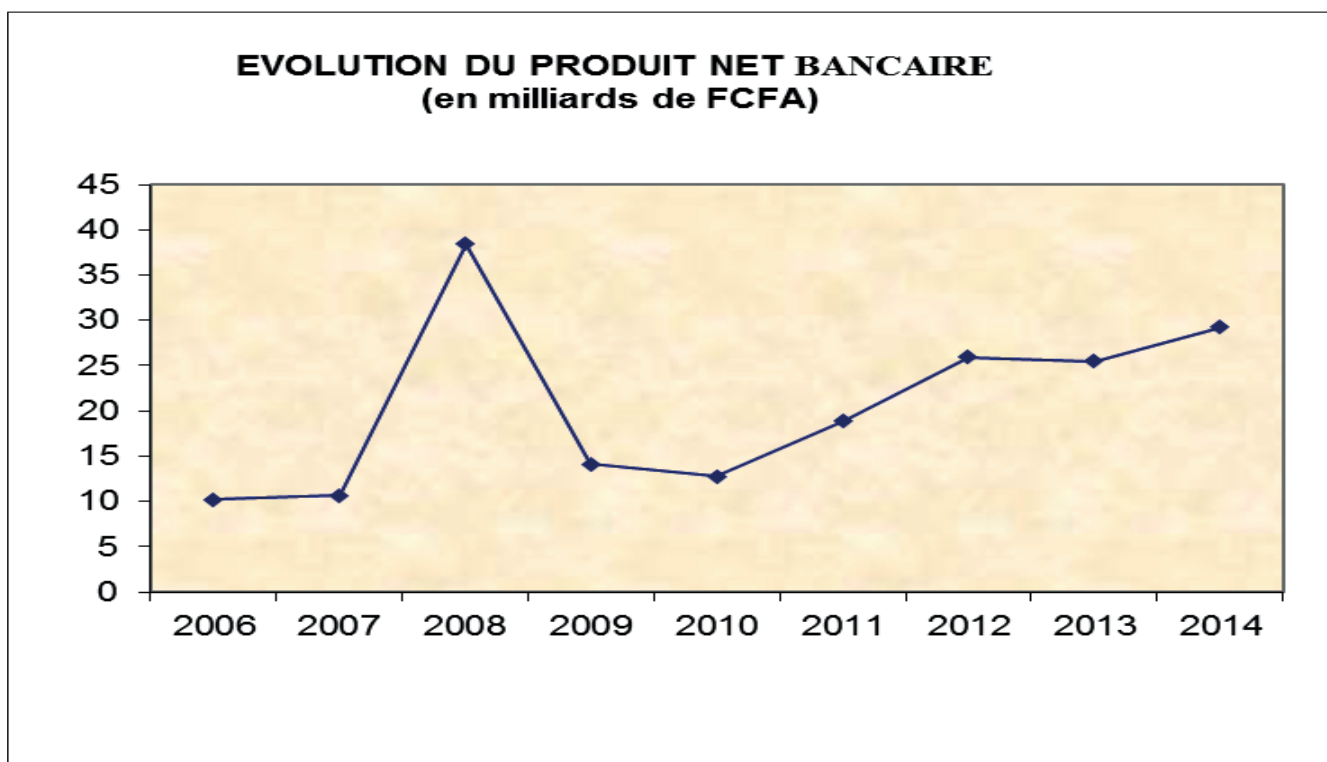
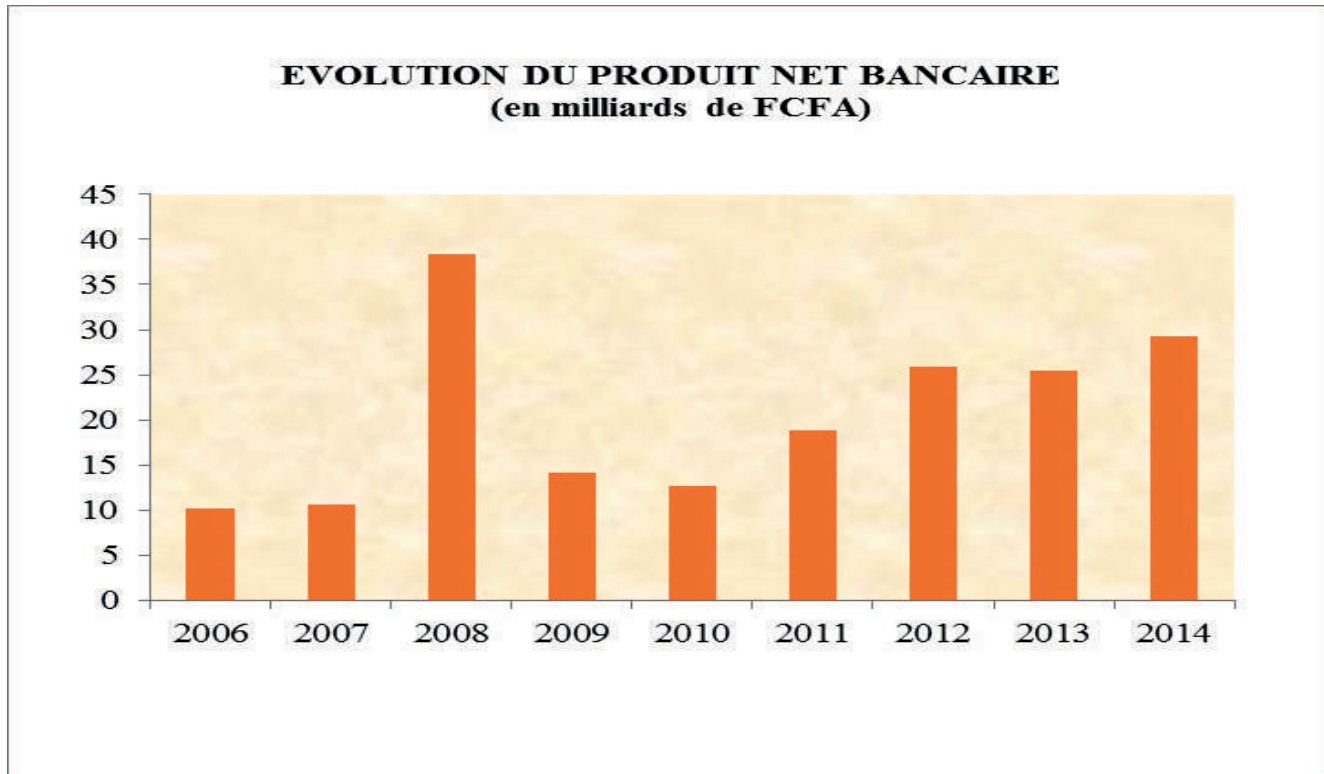
Elles passent de FCFA 6 352 millions en 2013 à FCFA 7 668 millions en 2014, soit une hausse de FCFA 1 316 millions.





• Le produit Net Bancaire (PNB)

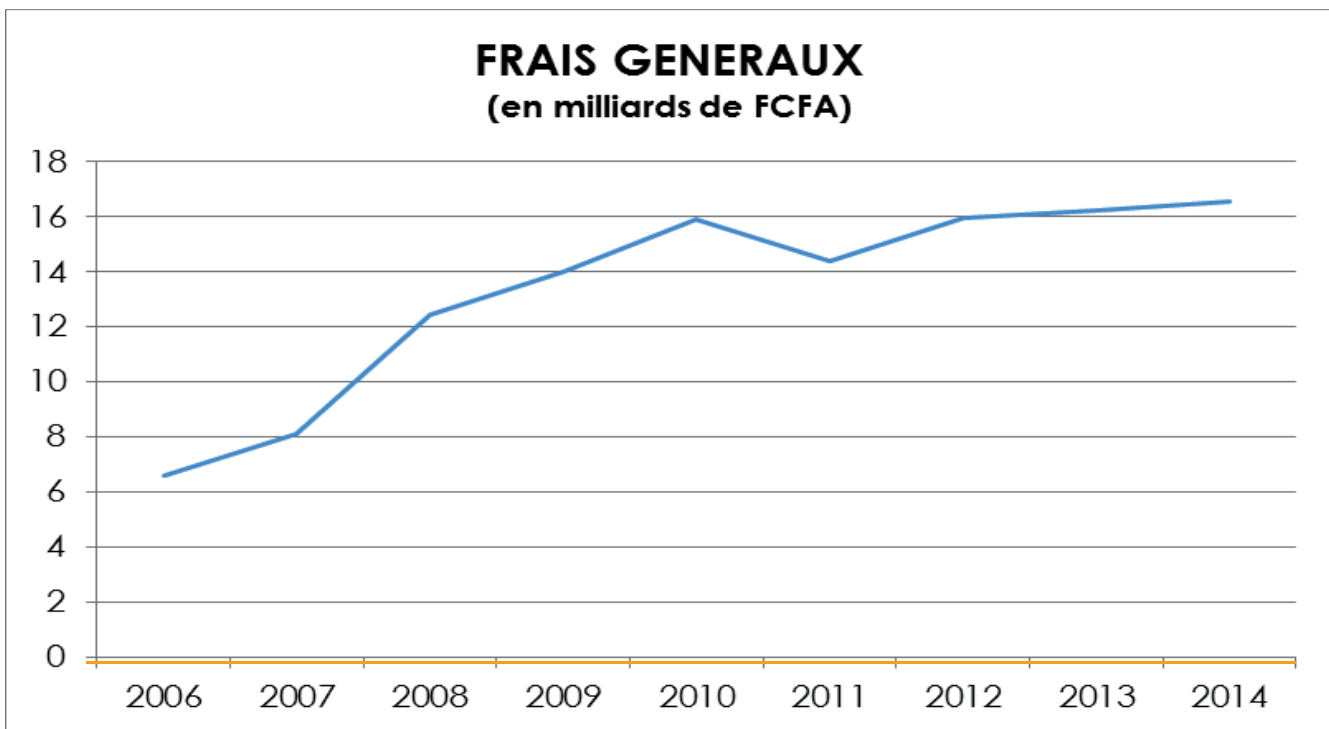
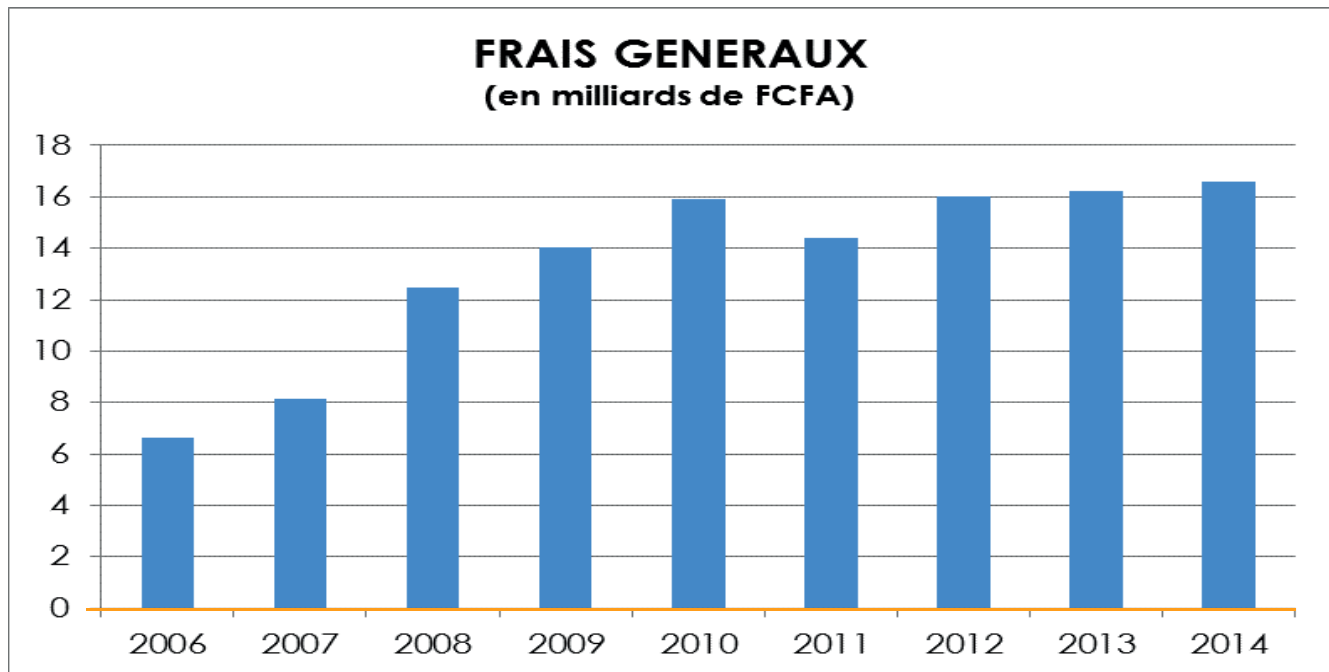
Il passe de FCFA 25 442 millions en 2013 à FCFA 29 250 millions en 2014, soit une hausse de FCFA 3 808 millions.





• Les frais généraux

Les frais généraux augmentent de FCFA 337 millions entre 2013 (FCFA 16 243 millions) et 2014 (FCFA 16 580 millions).



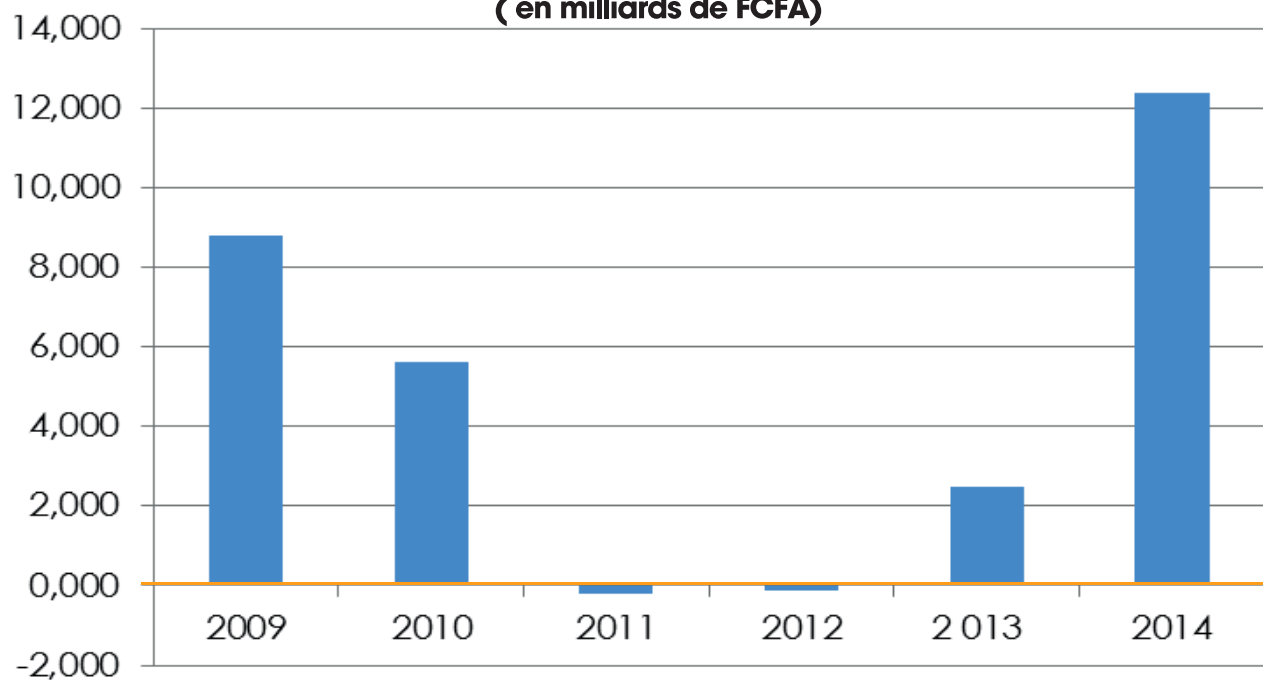


• **Le coût net du risque**

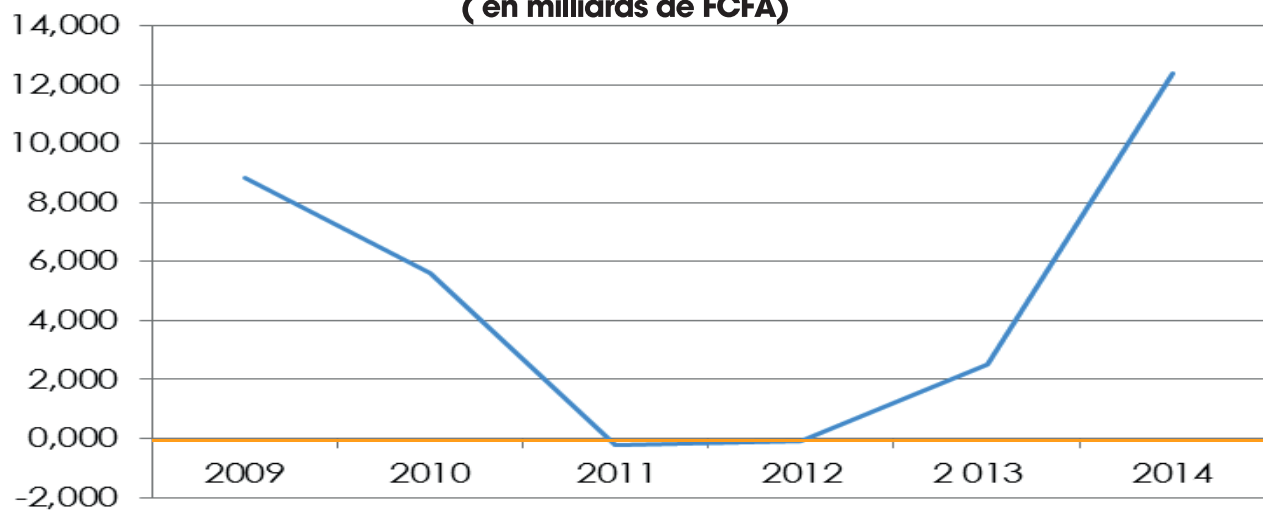
Nous notons une forte hausse du coût net du risque qui est passé de FCFA 2 490 millions en 2013 à FCFA 12 261 millions en 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Dotations aux provisions	7 639	1 881	3 995	3 799	14 648
Reprises de provisions	2 012	2 086	4 107	1 309	2 387
Coût Net du Risque	5 627	- 205	- 112	2 490	12 261

EVOLUTION DU COUT NET DU RISQUE
(en milliards de FCFA)



EVOLUTION DU COUT NET DU RISQUE
(en milliards de FCFA)

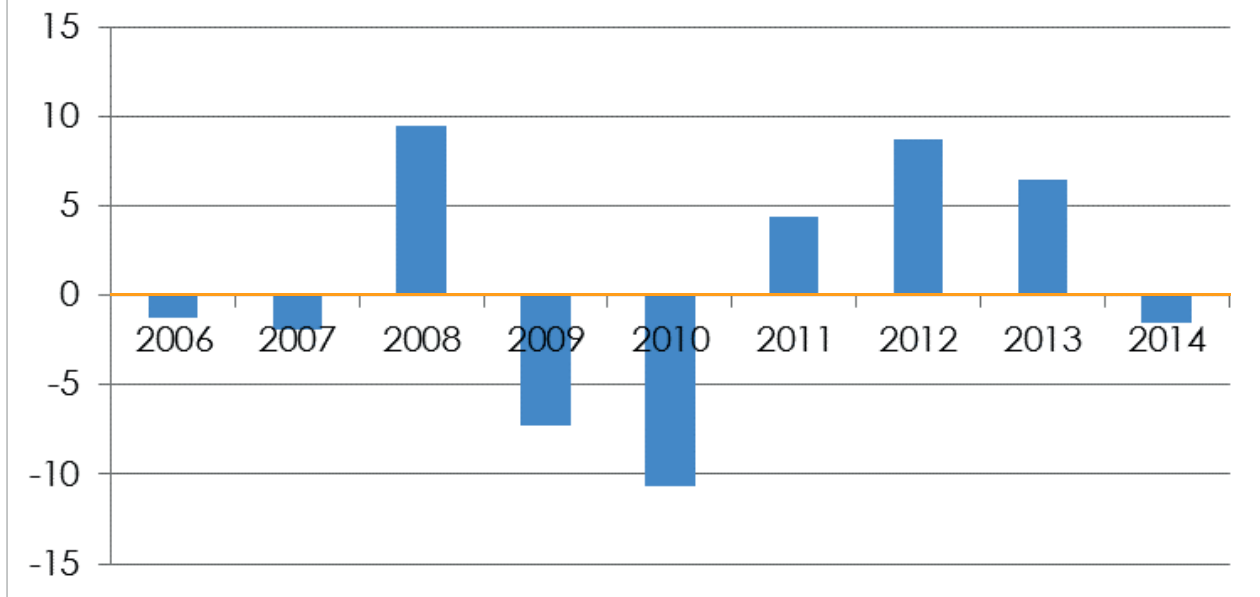




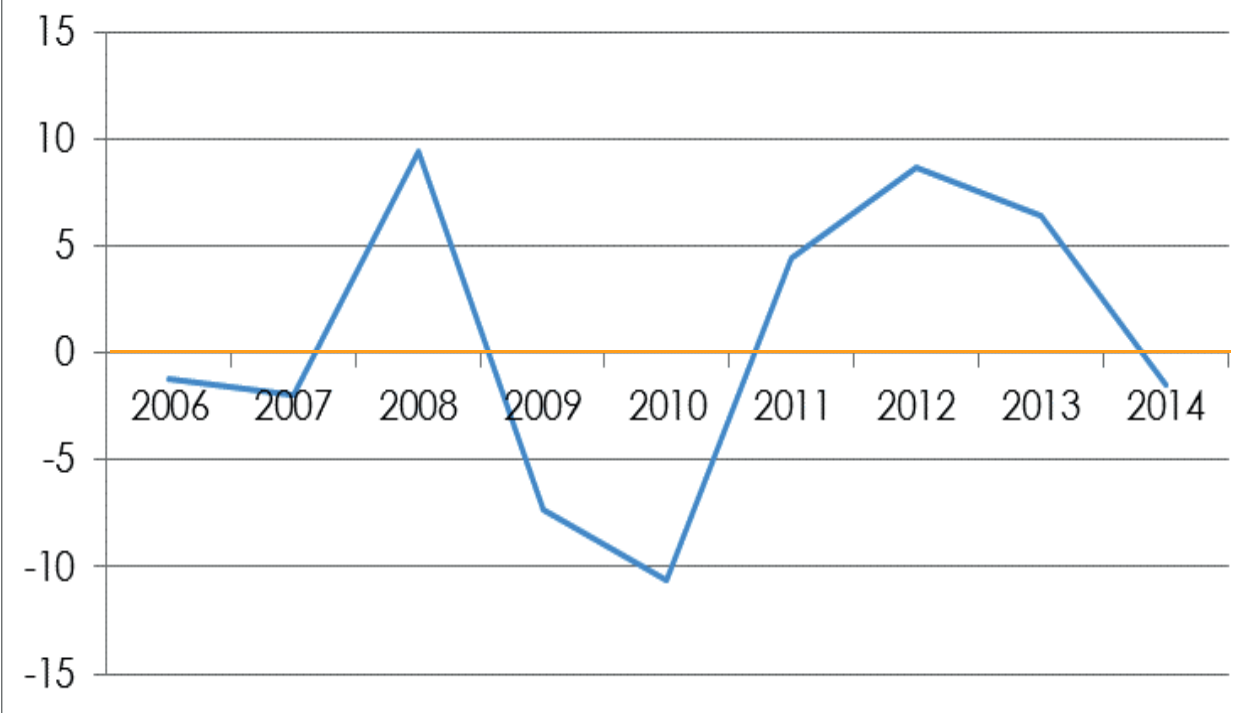
• Le résultat

Entre 2013 et 2014, le résultat net passe de FCFA 6 407 millions à FCFA -1 405 millions.

EVOLUTION DU RESULTAT NET (en milliards de FCFA)



EVOLUTION DU RESULTAT NET (en milliards de FCFA)





03

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TROISIEME PARTIE



Goodwill Audit & Consulting
Abidjan Cocody II Plateaux
06 B.P 1075 - Abidjan
RCCM CI-ABJ-2006-B 2679
CC : 4104919 - Y

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Banque Nationale d'Investissement
BNI
01 BP 670
Abidjan 01

Le 1^{er} septembre 2015

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- le respect de la réglementation prudentielle,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels de la Banque Nationale d'Investissement (BNI), sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les observations décrites aux points 4, 9, 10 et 18 des notes annexes aux comptes annuels respectivement relatives à la créance sur le Trésor Public issue du dépôt de garantie Standard Bank Plc, aux créances diverses sur l'Etat de Côte d'Ivoire, à la créance sur la SOTRA et aux provisions sur les litiges avec d'anciens employés de la Banque.

II. Respect de la réglementation prudentielle

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au respect de la réglementation prudentielle.

Dans le cadre du programme de vérifications de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, son Secrétariat Général a procédé, du 15 au 24 décembre 2014, à une vérification spécifique de la Banque Nationale d'Investissement.

Cette vérification a principalement porté sur l'analyse du portefeuille de crédit, sur la base de la situation comptable au 30 septembre 2014 et a mis en évidence des créances à déclasser et provisionner à hauteur respectivement de FCFA 58 milliards et FCFA 47 milliards.

Ces recommandations ont fait l'objet d'analyse par la Banque qui a soumis à la Commission Bancaire des éléments justificatifs du non-provisionnement de certaines créances au 31 décembre 2014. Dans une communication du 29 juin 2015, la Commission Bancaire a réitéré ses recommandations de déclassement et de provisionnement pour un ensemble de clients.

Nous avons procédé à une revue de la mise en œuvre de ces recommandations par la Banque dans les comptes au 31 décembre 2014. Nos travaux n'appellent pas de commentaires particuliers à l'exception du traitement de la créance SOTRA détaillé au point 10 des notes annexes et faisant l'objet d'une observation dans le paragraphe I ci-dessus.

En outre, nous devons porter à votre attention, les informations suivantes :

- le ratio de couverture des immobilisations et des participations par rapport aux fonds propres effectifs s'établit à 101 % pour un maximum réglementaire de 100 % ;
- le ratio de couverture des immobilisations hors exploitation et des participations dans des sociétés immobilières s'établit à 25 % pour un maximum réglementaire de 15 % ;
- les risques individuels sur les clients SORUBAT et SOTRA s'établissent respectivement à FCFA 22.062 millions et FCFA 21.597 millions au 31 décembre 2014. Ils représentent respectivement 90 % et 88 % des fonds propres effectifs. Le maximum réglementaire est de 75 % ;
- la participation au capital des entreprises autres que les banques, les établissements financiers et les sociétés immobilières ne doit pas excéder 25 % du capital de ces entreprises. La Banque est actionnaire de la société COFIMAP à hauteur de 34 %.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire.

III.1 Vérifications des documents de l'assemblée générale ordinaire

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés aux paragraphes I et II ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de la Banque.

En application des dispositions de la loi n° 97-519 du 4 décembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat, nous vous présentons nos observations sur l'exécution du budget de la BNI pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le budget de la BNI pour l'exercice 2014 a été présenté et adopté par le Conseil d'Administration (CA) le 10 février 2014. Nous n'avons pas obtenu la preuve de l'approbation dudit budget par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Par ailleurs, nous n'avons pas obtenu la version définitive du budget approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque.

III.2 Encours de crédits accordés aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement de la Banque

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance n°2009-385 portant réglementation bancaire, nous vous informons que les encours de crédits accordés aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10 % au moins des droits de vote, aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque ainsi que les entreprises privées dans lesquelles les personnes précitées exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social s'élèvent à FCFA 6.274 millions de FCFA au 31 décembre 2014, hors concours accordés à l'Etat. Ces crédits représentent 26 % des fonds propres effectifs de la Banque à cette date contre 20 % prévu par le dispositif prudentiel.

La prise en compte du montant des concours accordés à l'Etat de Côte d'Ivoire dans le calcul de l'encours global, au titre de l'article 45 de la loi bancaire, entraîne un total encours de FCFA 63.204 millions, soit 258 % des fonds propres effectifs.

III.3 Vérification des indemnités et autres rémunérations versées aux dirigeants sociaux

La note circulaire n°001-2011 du Premier ministre, relative à l'harmonisation des conditions de service et de rémunérations des dirigeants sociaux des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière publique majoritaire, prise le 15 juillet 2011, fixe le plafond des rémunérations et primes de résultat allouées au Président du Conseil d'Administration, aux administrateurs et aux Directeurs Généraux.

Au titre des jetons de présence, un administrateur a perçu sur l'exercice 2014 des jetons de présence s'élevant à un montant net de FCFA 4 millions tandis que la circulaire citée plus haut fixe le montant cumulé de jetons de présence accordé à un administrateur au cours d'un exercice comptable à un montant net de FCFA 3 millions. En effet, cet administrateur a été reconduit du précédent à l'actuel Conseil d'Administration. A ce titre, il a participé au cours de l'exercice 2014 à 8 conseils d'administration, d'où un niveau de jetons de présence plus élevé que les autres administrateurs.

III.4 Vérification du respect de la réglementation sur les passations de marché public

En notre qualité de Commissaires Aux Comptes, conformément à la note 123 MEF/DGE/DPP/KGA du 23 février 2008 de la Direction de la Privatisation et des Participations, complétée par l'article 3 de l'Arrêté N° 200/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010, il nous appartient d'informer de la mise en application ou non par les sociétés d'Etat des dispositions du Code des Marchés Publics relatives au seuil de passation de marché pour toute opération égale ou supérieure à trente (30) millions de francs CFA.

Ces dispositions imposent que tout marché de plus de 30 millions de francs CFA d'une société d'Etat ne soit attribué qu'après une procédure d'appel à concurrence avec obligation de :

- faire valider les dossiers d'appel d'offre par la Direction des Marchés Publics avant leur publication dans les supports autorisés ;
- constituer une commission d'ouverture et de jugement des offres dont la composition est définie par le code des marchés publics, qui procédera à attribution du marché ;
- et faire approuver le marché par le Conseil d'Administration (CA), étant entendu que le Conseil peut déléguer cette compétence au Directeur Général selon un seuil qu'il fixe par délibération.

La première disposition n'est pas respectée par la BNI car cette dernière ne fait pas valider les dossiers d'appel d'offre par la Direction des Marchés Publics avant leur publication dans les supports autorisés.

La deuxième disposition n'est pas non plus respectée par la BNI. Une Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres (COJO) composée généralement du représentant de l'entité demandeuse, du PCA ou du DGA (Directeur Général Adjoint) selon que le montant du marché est supérieur ou inférieur à 30 millions, du représentant de l'Audit interne, du représentant de la Direction des Moyens généraux et le cas échéant d'un expert métier procède à l'attribution du marché. Cependant, cette composition n'est pas formalisée à travers une procédure et ne comprend pas systématiquement de responsable financier comme l'exige l'article 38.4 du code des marchés publics (Titre II Chapitre IV).

La troisième disposition est respectée par la BNI dans la mesure où les marchés supérieurs à 30 millions sont approuvés par le Conseil d'Administration (CA), et pour ceux inférieurs à ce seuil, une délégation a été donnée au Directeur Général Adjoint (DGA).

En conséquence, dans la mesure où les conditions précitées sont cumulatives et non exclusives, les dispositions de la note et de l'arrêté précités n'ont pas été respectées pour les marchés suivants :

Libellés	Bénéficiaires	Montants (F CFA)
Automatisation du contrôle de gestion (BI)	SHC/SEE-IT	138.791.600
Construction d'un poste transformateur HTA/BTA	ETS MESTIB	64.948.480
Visite médicale	CESAM	41.320.000



IV. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

L'examen des procédures de contrôle interne et des sécurités informatiques existantes ont mis en évidence des axes d'amélioration qui feront l'objet d'un rapport de recommandations adressé à la direction générale de la Banque.

Les Commissaires aux Comptes

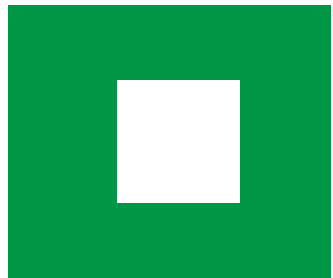
Goodwill Audit & Consulting

Ernst & Young, S.A.

Abou-Bakar Ouattara
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé





LISTE DES FONDS SOUS GESTION

ANNEXE



Au 31 décembre 2014, la BNI assure la gestion des Fonds suivants :

7.3.1. Le Compte des Terrains Urbains (CTU)

Le CTU, créé par décret N°87-368 du 1er avril 1987, a pour objet l'amélioration des conditions d'accès à la propriété foncière, le financement par l'Etat de la production et de la commercialisation des terrains à bâtir.

En raison du faible niveau de ses ressources, le CTU n'a pas eu d'activité depuis 1992.

7.3.2. Le Compte de Mobilisation pour l'Habitat (CDMH)

Le CDMH, créé par décret N°87-367 du 1er avril 1987 puis modifié par le décret N° 2013-222 du 22 mars 2013 a pour objet de permettre l'amélioration des conditions d'accès à la propriété de l'habitat social et de concourir au refinancement des crédits acquéreurs consentis par les banques et les établissements financiers.

Au cours de l'année 2014, le CDMH a décaissé la somme de F CFA 650 790 054 au titre des refinancements des crédits acquéreurs, représentant 72 logements économiques.

7.3.3. Le Fonds de Soutien de l'Habitat (FSH)

Le FSH, créé par décret N° 84-815 du 27 juin 1984 puis modifié par le décret N° 2013-219 du 22 mars 2013, a pour objet de concourir au financement de l'habitat social et économique. Ainsi, l'objectif assigné au Fonds de Soutien de l'Habitat est d'améliorer le cadre de vie des populations par le financement de l'habitat social.

A cet effet, le FSH finance les logements sociaux en milieu rural à travers les groupements d'habitations rurales et des programmes spécifiques en milieu urbain. Les ressources du FSH proviennent essentiellement de l'Etat.

Au cours de l'année 2014, le FSH a accordé des prêts d'un montant global de FCFA 591 millions pour la réalisation de 119 logements sociaux de six Groupements en milieu rural.

Par ailleurs, le FSH a accordé 21 crédits acquéreurs d'un montant total de FCFA 177 millions, dans le cadre du programme présidentiel des logements sociaux.

Au titre des remboursements des prêts, le FSH a encaissé un montant total de FCFA 1 076 millions.



7.3.4. Le Fonds National de l'Environnement (FNDE)

Le FNDE a été créé par décret N°98-19 du 14 janvier 1998.

Il a pour objet de soutenir financièrement la politique de l'Etat relative à la restauration de l'environnement et des ressources naturelles.

Le budget d'investissement de l'année 2014 a été estimé à un montant de FCFA 104 500 000. Ce montant a permis de financer à hauteur de FCFA 48 912 016 les travaux scindés en deux grands programmes :

- **Programme N°1 : Protection et Restauration de l'Environnement et des Ressources Naturelles ;**

- **Programme N°2 : Appui au Développement du Secteur de l'Environnement.**

7.3.5. Le Fonds de Développement Touristique (FDT)

Le FDT a été créé par décret N°2007-582 du 20 septembre 2007. Il a pour objet de soutenir par ses concours, le développement, la promotion et les investissements touristiques.

Le budget d'investissement de l'année 2014 a été estimé à un montant de FCFA 856 895 000. Ce montant a permis de financer à hauteur de FCFA 359 902 430 les travaux scindés en deux grands programmes :

- **Programme N°1 : Développement, Promotion et Investissements Touristiques ;**

- **Programme N°2 : Appui à la Dynamisation du secteur du Tourisme.**

7.3.6. Le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Artisanat (FAPA)

Le FAPA a été créé par décret N°2007-583 du 20 septembre 2007. Il a pour mission le financement, l'organisation et la promotion du secteur de l'Artisanat.

Le budget d'investissement de l'année 2014 a été estimé à un montant de FCFA 164 211 630. Ce montant a permis de financer à hauteur de FCFA 33 225 300 les travaux scindés en deux grands programmes :

- **Programme N°1 : Organisation et Promotion du Secteur de l'Artisanat ;**

- **Programme N°2 : Appui à l'Équipement et à l'Installation des Artisans.**

7.3.7. Le Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique (FONSIC)

Le FONSIC a été créé par décret N° 2008-139 du 14 avril 2008. Il a pour objet de financer la promotion et le développement de l'industrie cinématographique en Côte d'Ivoire.

Le budget d'investissement de l'année 2014 a été estimé à un montant de FCFA 198 916 667. Ce montant a permis de financer à hauteur de FCFA 168 246 200 les travaux scindés en deux grands programmes :

- **Programme N°1 : Développement, Promotion et Investissements Cinématographiques ;**

- **Programme N°2 : Appui à la Dynamisation du Secteur du Cinéma.**

7.3.8. Le Fonds National de l'Assainissement et du Drainage (FNAD)

Le FNAD a été créé par décret N° 2011-483 du 28 décembre 2011. Il a pour mission d'assurer le développement de l'assainissement et du drainage en Côte d'Ivoire et le règlement des dépenses relatives à l'entretien et à l'exploitation des réseaux d'assainissement et de drainage. Il permet également d'assurer le service de la dette contractée par l'État pour le développement des ouvrages d'assainissement et de drainage.

Le Fonds est en phase de démarrage de ses activités. Des démarches sont menées par notre Département pour la mise en place des organes de gestion de ce Fonds.

Toutefois, les réaménagements effectués au sein de certains Ministères retardent le démarrage des activités de ce Fonds.

7.3.9. Le Fonds de Soutien à l'Emploi (FSE)



Le Fonds de Soutien à l'Emploi par des Travaux d'Utilité Publique à haute Intensité de Main d'œuvre (FSE), créé par décret N°94-217 du 20 avril 1994 a pour mission de mobiliser les ressources nécessaires au soutien de la politique de l'emploi, par l'exécution de travaux d'utilité publique ou collective à haute intensité de main-d'œuvre.

Il a pour objet le financement de la prise en charge de certains coûts salariaux supportés par les entreprises ou organismes qui réalisent les travaux.

A ce titre, le FSE finance les salaires, les frais d'équipement, le renforcement des capacités et l'insertion des membres des groupements chargés d'effectuer des travaux de salubrité publique dans les communes.

Le budget de l'année 2014 s'élève à FCFA 762 801 742 dont FCFA 11 000 000 pour le FSE/THIMO phase III, et FCFA 751 801 742 relatif au projet THIMO/BAD, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), qui est en train d'être déployé dans 18 localités et occupera 1 000 jeunes.

Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2014, le comité de gestion du FSE a autorisé le financement de 108 groupements dans les localités bénéficiaires pour un coût total d'investissement de FCFA 3 220 441 580 dont FCFA 2 520 376 949 au titre des salaires et indemnités, 658.073.492 FCFA pour les équipements et FCFA 41 991 139 pour le renforcement des capacités. Cela a permis l'occupation de 2 967 jeunes et femmes sur toute l'étendue du territoire national.

7.3.10. Le Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL)

Le FPCL a été créé par décret N°89-962 du 30 Août 1989. Il a pour objet d'accorder aux communes, à la ville d'Abidjan et sous certaines conditions aux associations d'utilité publique intercommunales, des prêts à moyen et long terme pour la réalisation de leurs programmes d'investissements.

Au 31 décembre 2014, aucune demande de financement n'ayant été présentée, le Comité de gestion n'a donc pas autorisé de financement.

Les remboursements effectués en 2014 s'élèvent à FCFA 275 837 892, sur des échéances attendues de FCFA 2 246 287 376.

Depuis sa création jusqu'au 31/12/2014, le fonds a octroyé une enveloppe de prêts de FCFA 2 653 086 700. Le total des échéances impayées au 31/12/2014 s'élèvent à FCFA 3 528 822 386, capital et intérêts compris.

7.3.11. Le Fonds de Développement de l'Hévéaculture Villageoise (FDHEV)

Le FDHEV a été créé par décret N°93-412 du 14 avril 1993. Il a pour objet de mobiliser les ressources nécessaires au financement du développement de l'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire.

Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2014, le Fonds a octroyé des prêts pour un montant de FCFA 12 570 535 013.

Au titre du recouvrement, les remboursements effectués au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à un montant global de FCFA 209 263 197, contre une prévision de remboursement de FCFA 411 970 719, soit un taux de recouvrement de 50.8%.



7.3.12. Le Fonds National de l'Eau (FNE)

Le FNE a été créé par décret N° 87-1472 du 17 décembre 1987 en lieu et place du Fonds National de l'Hydraulique (FNH) et du Fonds National de l'Assainissement (FNA).

Le FNE a pour objectif d'assurer d'une part, le règlement des dépenses relatives à l'entretien des réseaux d'assainissement et d'autre part, le service de la dette contractée pour financer les opérations d'hydraulique urbaine et d'assainissement.

Les engagements sur le budget 2014 s'élèvent à FCFA 124 067 128 ;

Au 31 /12/2014 aucun règlement n'a été effectué sur ce budget 2014.

7.3.13. Le Fonds de Développement du Transport Routier (FDTR)

Le Fonds de Développement du Transport Routier (FDTR) a été créé par décret N° 2009-360 du 29 octobre 2009.

Il a pour mission de garantir l'accès des opérateurs économiques et des structures concessionnaires de service public dans le secteur du transport routier, à toutes les sources de financement disponibles sur le marché.

Le Fonds a commencé à fonctionner en octobre 2013.

Au 31 décembre 2014, un montant de FCFA 36 206 730 a été réglé sur le budget 2014.

En mars 2014, le Fonds a été dissout.

7.3.14. Le Fonds National de l'Ecole (FNEC)

Le Fonds National de l'Ecole (FNEC) créé par Décret N° 95-25 du 20 janvier 1995, a pour mission de faciliter par ses concours, les interventions urgentes en faveur des établissements d'enseignement du primaire et du secondaire général et technique, à l'exclusion de toutes rémunérations d'agents de l'Etat.

Le budget du FNEC pour l'année 2014 s'équilibre en ressources et en emplois à la somme de FCFA 370 000 000.

Au 31 décembre 2014, un montant de FCFA 143 493 803 a été décaissé sur le budget 2014 soit un taux d'exécution de 82,94%.

7.3.15 Le Fonds National de Développement des Zones Industrielles (FN-DEZI)

Le Fonds National de Développement des Zones Industrielles (FN-DEZI) créé par Décret N° 2013-299 du 02 mai 2013.

Il a pour objet d'assurer le financement des opérations relatives aux zones industrielles, notamment la purge des droits portant sur les terrains affectés aux zones industrielles, l'aménagement, la réhabilitation, la gestion, l'entretien des zones industrielles et la prise en charge de la part de l'Etat dans le cadre de contrats de partenariat public-privé.

Ce Fonds a démarré ses activités en 2014 par les études pour la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon et celles relatives aux travaux pour la création de la zone industrielle PK24.

Par ailleurs, en novembre, ce Fonds a été dissout et remplacé par un EPIC dénommé Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI).





NOTES

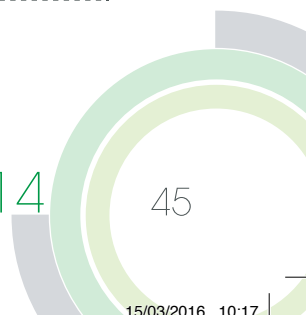
A series of horizontal dashed lines for taking notes, spanning the width of the page.





NOTES

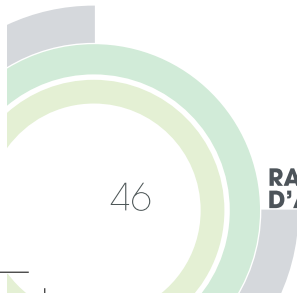
A series of horizontal dashed lines for taking notes, spanning the width of the page.





NOTES

A series of horizontal dashed lines for taking notes, spanning the width of the page.





N O T R E R E S E A U



AGENCE COCODY DANGA

ABIDJAN

AGENCE PRINCIPALE

Tél.: (225) 20 31 51 00 / 66 00
Fax : (225) 20 31 51 38

ADJAMÉ BANFORA

Tél.: (225) 20 30 51 65 / 66
Fax : (225) 20 30 51 69

2 PLATEAUX LATRILLE

Tél.: (225) 22 52 95 60/ 61 / 62
Fax : (225) 22 52 95 64

RIVIÉRA PALMERAIE

Tél.: (225) 22 49 01 50/ 51 / 52
Fax : (225) 22 49 01 54

AGENCE PRESTIGE

Tél.: (225) 20 20 98 10 / 12
Fax : (225) 20 20 98 11

COCODY DANGA

Tél.: (225) 22 48 27 10 / 11
Fax : (225) 22 48 27 14

MARCORY ZONE 4

Tél.: (225) 21 75 82 85 / 86 / 87
Fax : (225) 21 75 82 89

TREICHVILLE MARCHÉ

Tél.: (225) 21 75 55 35 / 32
Fax : (225) 21 75 55 33

ABOBO

Tél : (225) 23 00 54 19 / 26

2 PLATEAUX AGBAN

Tél.: (225) 22 40 56 85 / 86
Fax : (225) 22 40 56 87

PLATEAU REPUBLIQUE

Tél : (225) 20 25 94 80 / 81 / 88
Fax : (225) 20 25 94 84

YOPOUGON KÉNÉYA

Tél.: (225) 23 53 76 47 / 48
Fax : (225) 23 53 76 49

PROVINCE

ABENGOUROU

Tél.: (225) 35 90 00 92 / 94 / 95
Fax : (225) 35 90 00 96

BOUAKÉ MARCHÉ DE GROS

Tél.: (225) 31 65 67 67 / 68 / 69
Fax : (225) 31 65 67 70

FERKÉ

Tél.: (225) 36 86 90 62 / 65
Fax : (225) 36 86 90 63

SAN PEDRO BARDOT

Tél.: (225) 34 71 97 80 / 81
Fax : (225) 34 71 97 84

ABOISSO EHANIA

Tél.: (225) 21 30 48 50
Fax : (225) 21 30 48 47

BOUNDIALI

Tél.: (225) 36 86 57 90 / 91 / 92
Fax : (225) 36 86 57 96

GAGNOA

Tél.: (225) 32 77 71 95 / 96 / 97
Fax : (225) 32 77 71 99

SAN PEDRO LAC

Tél.: (225) 34 71 98 88
Fax : (225) 34 71 98 89

ANGUEDEDOU

Tél.: (225) 23 47 00 28

DABOU

Tél.: (225) 23 57 27 47
Fax : (225) 23 57 39 46

KORHOGO

Tél.: (225) 36 85 00 40 / 41 / 45
Fax : (225) 36 85 00 47

SAN PEDRO PORT

Tél.: (225) 34 71 92 00 / 01 / 02
Fax : (225) 34 71 92 04

BONOUA

Tél.: (225) 21 30 97 70 / 71 / 72
Fax : (225) 21 30 97 73

DABOU - TOUPAH

Tél.: (225) 48 18 57 12

KORHOGO TONGON

Tél.: 48 59 05 32

SOUBRÉ OTTAWA

Tél.: (225) 34 72 28 50 / 51
Fax : (225) 34 72 28 52

BOUAKÉ COMMERCE

Tél.: (225) 31 65 67 45 / 49
Fax : (225) 31 65 67 47

DALOA

Tél.: (225) 32 76 73 40 / 41 / 42
Fax : (225) 32 76 73 44

MÉAGUI

Tél.: (225) 34 72 66 15 / 16 / 17
Fax : (225) 34 72 66 19

YAMOOUSSOUKRO

Tél.: (225) 30 64 09 54 / 55
Fax : (225) 30 64 11 52



BNI FINANCES

14ème étage Immeuble Belle Rive, Avenue Lamblin prolongée – Plateau 01 BP 670 Abidjan 01 - Tél. : (225) 20 31 07 77
Fax : (225) 20 31 07 78 - E-mail : bnifinances@bni.ci - Site web : www.bni.ci



BNI GESTION

9ème et 14ème étages Immeuble Belle Rive, Avenue Lamblin prolongée – Plateau 01 BP 670 Abidjan 01
Tél. : (225) 20 31 22 71/ 76 - Fax : (225) 20 31 07 74 - E-mail : bnigestion@bni.ci - Site web : www.bnigestion.net

Siège social : Avenue Marchand - Immeuble SCIAM - Plateau - 01 BP 670 Abidjan 01 – Tél.: (225) 20 20 98 00
Fax : (225) 20 21 35 78 -SWIFT : CSSSCIAB. Télèx : 22882 CAACI 23798 CAMORCI - E-mail : info@bni.ci - Site web : www.bni.ci

